

www.dinan-agglomeration.fr

Schéma intercommunal des services aux familles

Petite enfance et
parentalité

Phase 1 : Diagnostic de territoire /
Analyses quantitatives et
qualitatives

Phase 2 : Les enjeux identifiés /
Les orientations et actions



Table des matières

Préambule

Phase 1 : Diagnostic de territoire

1. ANALYSE QUANTITATIVE

p6 à 25

1.1 Les données démographiques du territoire

p6

- 1.1.1 Taux d'évolution de la population
- 1.1.2 Le nombre de naissances et son évolution

1.2 Les données sociales du territoire

p9

- 1.2.1 Structure et composition des familles
- 1.2.2 L'activité des familles
- 1.2.3 Les revenus des familles
- 1.2.4 Les indicateurs sociaux de la Maison du département
- 1.2.5 La mobilité
- 1.2.6 L'habitat

1.3 L'offre d'accueil à destination des enfants de moins de 3 ans

p17

- 1.3.1 L'accueil collectif
- 1.3.2 L'accueil individuel
- 1.3.3 Le taux de couverture des besoins
- 1.3.4 Les actions d'accompagnement à la parentalité
- 1.3.5 Les actions en direction des assistants maternels

1.4 Les projets identifiés

p23

2. ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICE ET LES BESOINS REPÉRÉS

p24 à 29

2.1 Au niveau de l'offre d'accueil

p24

- 2.1.1 L'accueil collectif
- 2.1.2 L'accueil individuel

2.2 Au niveau des actions d'accompagnement à la parentalité

p27

2.3 Au niveau des actions en direction des assistants maternels

p28

SYNTHESE

p29

Phase 2 : Les enjeux identifiés - Les orientations et actions

1. LES GROUPES DE TRAVAIL p30

1.1 L'accueil collectif p31

1.2 L'accueil individuel p32

1.3 La parentalité p33

2. LES ORIENTATIONS p34

Conclusion p38

Annexes :

Lexique

Les indicateurs

Préambule

En France, 52.2% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis en dehors de la famille (EAJE, assistants maternels, école maternelle, salarié à domicile). Sur le département des Côtes d'Armor et sur le territoire de Dinan Agglomération, les taux d'accueil sont respectivement de 75% et 84%.

Pour autant, le constat est fait d'inégalités d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. L'ancien gouvernement a donc souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires pour permettre la création de 275 000 nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et le développement significatif des actions de soutien à la parentalité sur la période 2013-2017.

Pour répondre à ces perspectives, la CNAF a préconisé, via la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, l'élaboration de schémas territoriaux qui prennent en compte la problématique des horaires atypiques et l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le schéma départemental des services aux familles a été signé le 9 octobre 2014 entre la CAF22, l'AMF, la DDCS, la Direction Départementale de l'Inspection Académique, le Département, l'UDAF, l'ADFAAM, la FEPEM, la CMAF, la MSA et la Fédération Départementale de Familles Rurales.

Un nouveau schéma départemental est actuellement en signature pour la période 2018-2022 afin de poursuivre la dynamique engagée et d'insister sur le déploiement d'actions parentalité sur nos territoire. La CAF 22 et le département accompagnent notre collectivité dans la réalisation de son schéma intercommunal des services aux familles.

Du schéma départemental au schéma intercommunal :

Le schéma intercommunal des services aux familles est un outil pour le territoire qui permet de s'interroger sur les évolutions du territoire en terme de maintien quantitatif de l'offre d'accueil petite enfance mais aussi au regard des améliorations à apporter dans le fonctionnement des services existants.

- Il prend en compte l'ensemble des réflexions portées par les acteurs du territoire. Il s'agit de présenter un projet global de territoire intégrant l'offre publique et privée
- Il concerne le domaine de la petite enfance et de la parentalité
- Il est obligatoire dès qu'une création de places de plus de 10% est envisagée sur le territoire quelque soit le gestionnaire.
- Il peut s'inscrire dans un projet éducatif de territoire plus global, en lien par exemple avec le service enfance et jeunesse
- Il intègre les enjeux autour des quartiers retenus au titre de la politique de la Ville
- C'est un outil de cadrage entre les organismes signataires du schéma et la collectivité porteuse. Les organismes financeurs des modes d'accueil et la CAF (Caisse d'Allocations familiales) entre autres s'engagent à s'y référer à partir du moment où il est validé.

Axes de travail :

Réduire les inégalités territoriales et sociales dans l'accès au mode d'accueil

- Soutenir le développement d'une offre d'accueil diversifiée afin que les familles puissent avoir le choix du mode d'accueil
Favoriser l'accessibilité géographique aux modes d'accueil
- Permettre à chaque famille rencontrant une situation de vulnérabilité d'avoir une solution d'accueil correspondant à ses besoins
- Réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables.

Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité :

- Valoriser le rôle et les compétences des parents
- Veiller à la prise en compte des diversités des structures familiales
- Favoriser la relation entre les parents □ Encourager les responsables de structures fréquentées par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles **initiatives**
- S'inscrire dans un partenariat
- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de différents professionnels.

Proposition méthodologique

L'élaboration du schéma intercommunal comporte deux étapes: □ Un travail préalable de diagnostic et d'évaluation des besoins

- La définition des objectifs stratégiques du schéma intercommunal nécessite la constitution d'un groupe de projet composé de différents partenaires engagés.

Ce groupe aura pour missions de :

- Animer les différentes phases d'élaboration et aider à définir le projet
- Communiquer sur la démarche
- Définir les étapes et calendrier
- Établir la liste des acteurs (élus, institutions, associations, parents, professionnels, acteurs privés...) à associer
- Faire valider les travaux par une instance politique : Commission, bureau des vice-Présidents et Conseil d'Agglomération.

Le schéma intercommunal des services aux familles sera ensuite porté à la connaissance du comité de coordination (constitué des signataires du schéma départemental de services aux familles) afin de valider les propositions et soumettre, pour avis, au préfet.

1. ANALYSE QUANTITATIVE

1.1 Les données démographiques du territoire

Dinan Agglomération est né le 01/01/2017 de la fusion de cinq Communautés de communes : CC du Pays de Caulnes, du Pays de Matignon (sans Hénanbihen et St-Denoual), du Pays de Plancoët-Plélan, de Rance Frémur (sans Trémereuc) et de Dinan Communauté, ainsi que des communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-tour.

Le territoire de Dinan Agglomération compte 96 261 habitants (2015) pour 64 communes (de 186 à environ 11000 habitants).

La majorité des données récoltées étant issues des EPCI d'origines, nous présentons un diagnostic s'appuyant sur ce découpage (hors communes sortantes).

Plus de 96 000 habitants
et une progression globale de la population.

Territoire	Population 2015	Poids population
CC de Caulnes	6 663	6,92%
CC de Matignon	9 576	9,95%
Broons Mégrit Yvignac	4 887	5,08%
CC Plancoët Plélan	19 036	19,77%
CC Rance Frémur	7 917	8,22%
Dinan Communauté	48 182	50,05%
Total général	96 261	100%

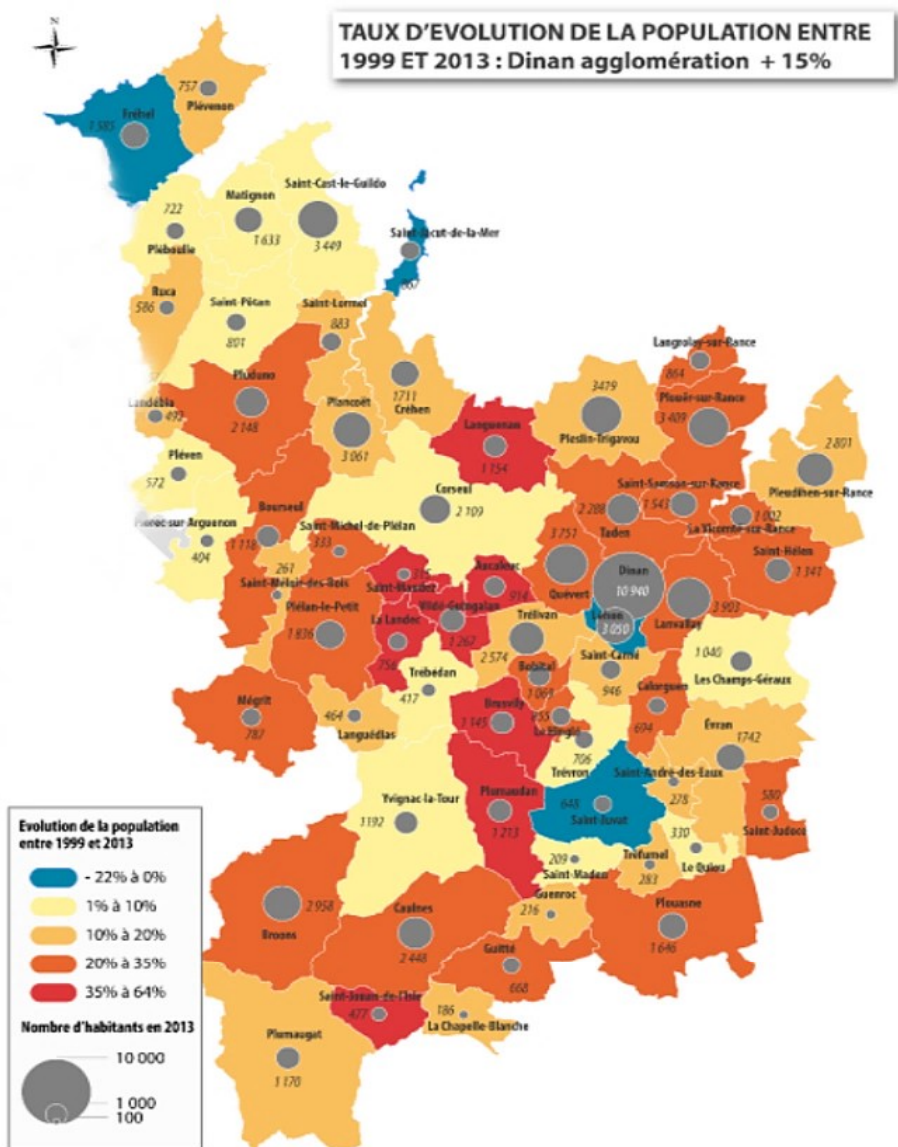
Source : INSEE



1.1.1 Taux d'évolution de la population

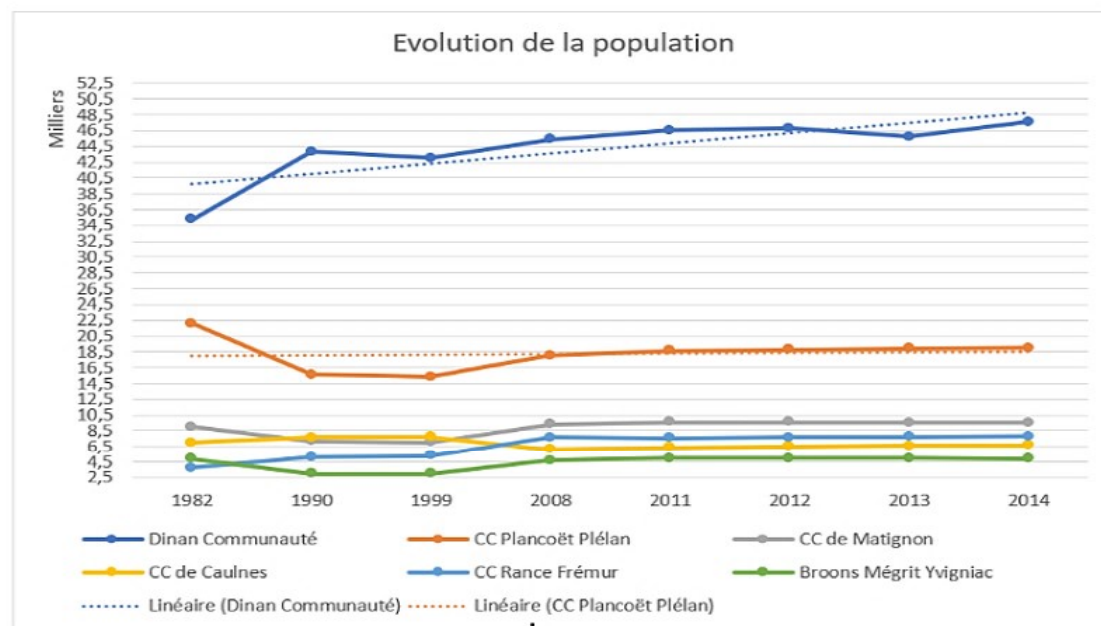
Les années 2000 ont été marquées par une forte poussée démographique (+11.9% en 9 ans, soit 1.25% par an).

Sur la période plus récente (2008-2013), la croissance est toujours présente sur le territoire, mais à un rythme moindre (0.83% par an) et de manière différenciée : +8.3% sur le secteur de Pays de Plélan, +2.3% sur le secteur maritime.



Le territoire connaît donc d'une manière générale une croissance démographique positive à part trois communes qui connaissent une baisse démographique: Fréhel (-23%), St Jacut-de-la-Mer (-1%) et Dinan (-0.2%) entre 1999 et 2013.

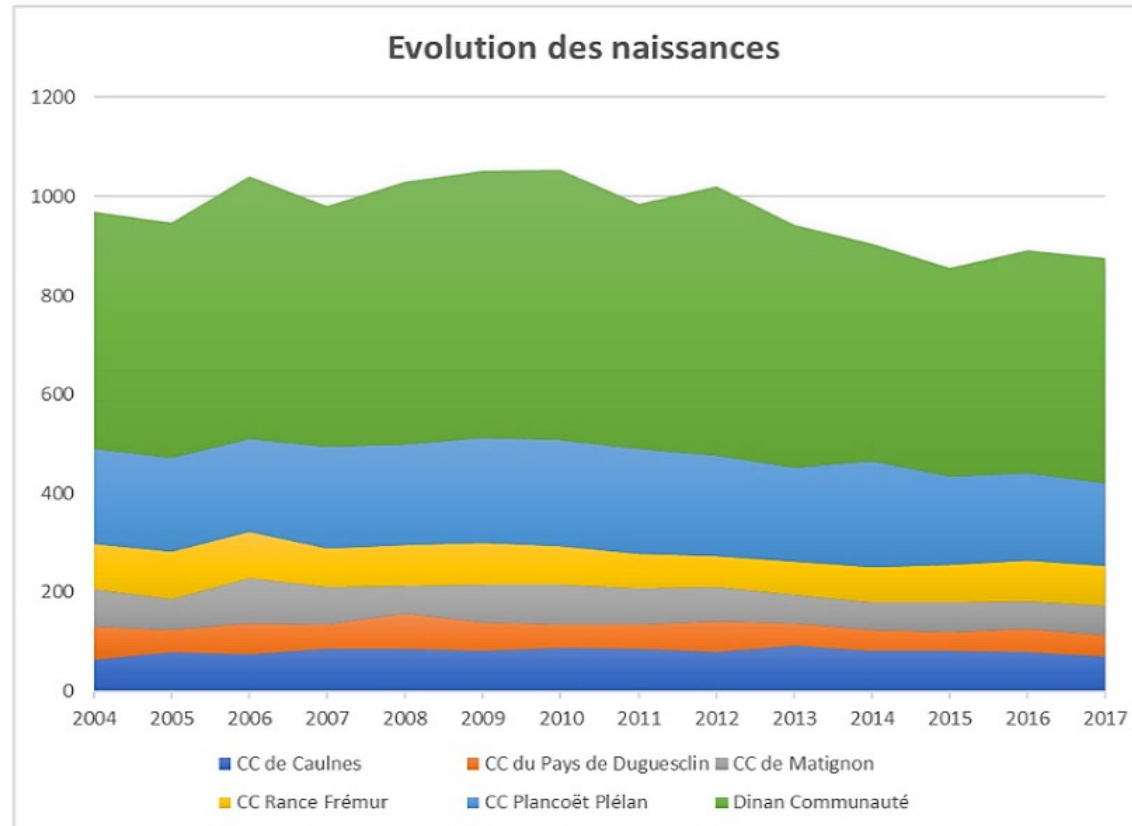
La population se concentre dans les polarités identifiées dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) :- le pôle de centralité principal compte 25% de la population du territoire avec près de 24000 habitants dont 11000 à Dinan.- les pôles secondaires comptent 14% de la population soit 13000 habitants dont 6% pour Broons et Caulnes, 5% pour Matignon et St Cast-le-Guildo et 3% pour Plancoët.



1.1.2 Le nombre des naissances et son évolution



Le département connaît une baisse constante des naissances depuis 10 ans (- 1064)



Le territoire a connu un pic du nombre de naissances sur la période de 2007 à 2011 (1053 naissances) surtout marqué sur le territoire de Dinan Communauté avec une évolution de +14% des naissances entre 2005 et 2011.

Depuis 2012, un ralentissement est observé, le nombre de naissances observé au plus bas est de 855 en 2015 soit une baisse de 19% par rapport à 2011.

Ces deux dernières années mettent en évidence une tendance légèrement à la hausse (+2.4%) sur l'ensemble du territoire avec des secteurs où l'évolution positive est davantage marquée comme le secteur de Rance Frémur avec +14%, Dinan Communauté +3.6% tandis que le secteur de Plancoët Plélan enregistre une baisse de 5%.

Le nombre de naissances

Territoire	2015	2016	2017	Total
CC de Caulnes	81	80	71	232
CC de Matignon	61	55	60	176
Broons Mégrit Yvignac*	38	46	41	125
CC Plancoët Plélan	179	179	171	529
CC Rance Frémur	76	82	80	238
Dinan Communauté	420	449	453	1322
Total général	855	891	876	2 622

Sources : PMI et INSEE

* Communes rattachées à la CC du Pays de Duguesclin

Sur l'ensemble du territoire, en 2017, nous décomptons 2622 enfants de moins de 3 ans. Ce nombre sera à mettre en perspective au regard de l'activité des parents afin de déterminer le besoin potentiel de garde et au regard du nombre de places d'accueil afin de déterminer s'il existe des tensions entre l'offre et la demande.

1.2 Les données sociales du territoire

1.2.1 Structure et composition des familles

Les familles monoparentales

En 2016, 2470 familles avec enfants de moins de 3 ans résident sur le territoire, dont 221 sont des familles monoparentales soit 8.9%.

C'est un peu en deçà du ratio départemental (10.7%) et national (10.1%)

Composition des familles année : 2016

Familles enfants - 3 ans

	Dinan Agglomération	Part selon le type de famille	Département 22	Part selon le type de famille (22)	Différentiel
Couples	2 249	91,10%	13 691	89,30%	1,80%
Monoparentale	221	8,90%	1 639	10,70%	-1,80%

Source : CAF

1.2.2 L'activité des familles

Le taux de parents actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans est important (63.5%) et plus élevé que le taux départemental (60.8%). Cet indicateur permet d'évaluer les besoins en termes de modes d'accueil.

60% des enfants de moins de trois ans ont leurs deux parents actifs occupés (données CAF 2016).

Les naissances de rang 1

Cet indicateur nous permet de repérer sur un territoire les potentialités de développement des besoins des familles. En effet, la moyenne nationale de fécondité étant proche de deux enfants par femme, plus un territoire aura un pourcentage élevé d'enfants de rang 1 et plus les besoins en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance seront importants et en augmentation.

Sur le territoire, nous observons 40,10 % de naissances de rang 1 ce qui démontre un réel dynamisme et de nouveaux besoins en prévision.

Rang de naissance de l'enfant année : 2016

	Nb d'enfants sur Dinan Agglomération	Part des naissances sur Dinan	Nb d'enfants département 22	Part des naissances sur le département	différentiel
Enfants de rang 1	334	40,10%	1 896	38,00%	2,10%
Enfants de rang 2	319	38,30%	1 971	39,50%	-1,20%
Enfants de rang 3	179	21,50%	1 127	22,60%	-1,10%

Source : CAF

Parents actifs occupés

Année : 2016

	Dinan Agglomération	Moyenne départementale	Différentiel
parents avec enfants de - de 3 ans	63,50%	60,80%	2,70%
parents avec enfants de - de 4 ans	64,60%	62,30%	2,30%
parents avec enfants de - de 6 ans	66,30%	64,20%	2,10%

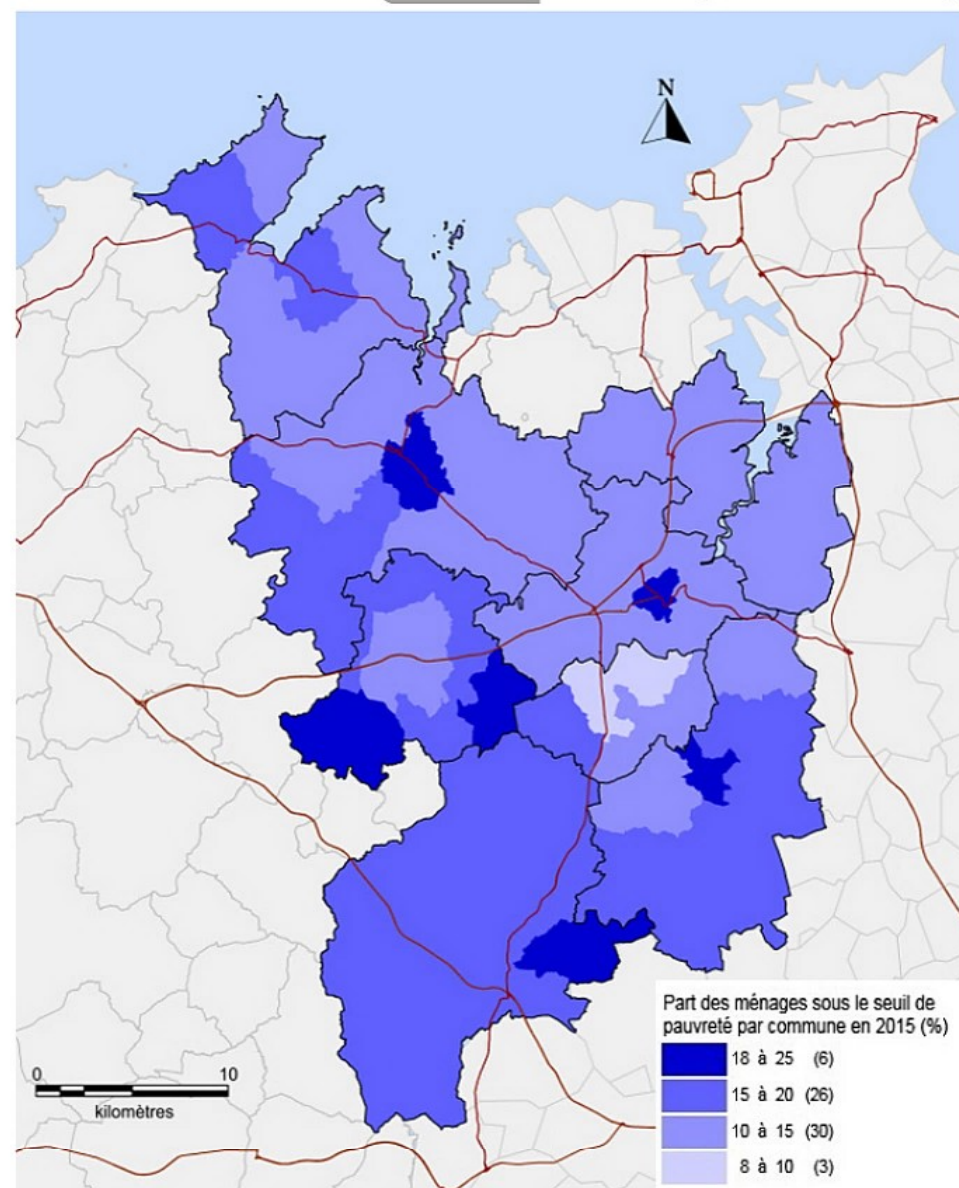
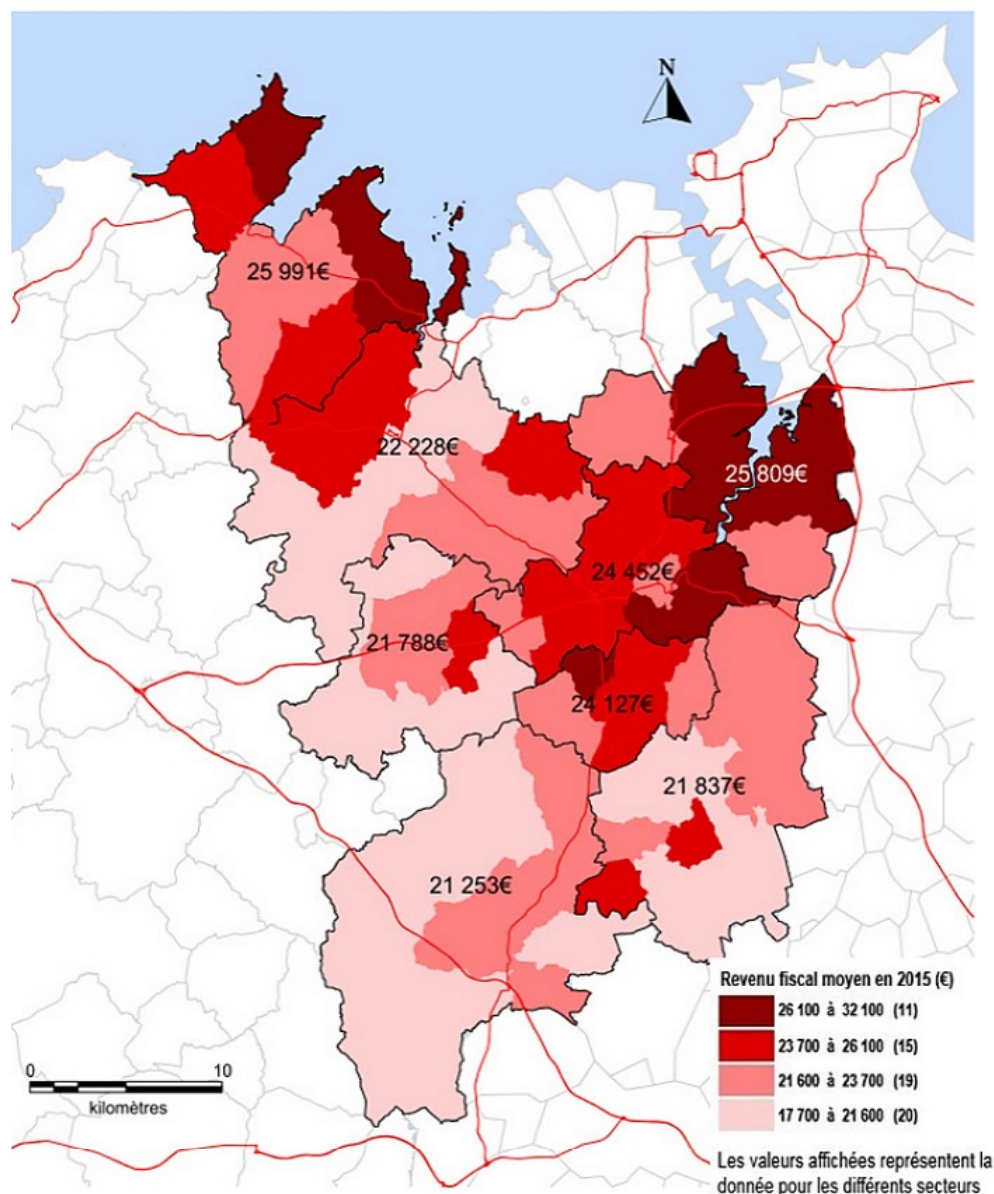
Source : CAF

1.2.3 Les revenus des familles

Des profils sociaux très contrastés



Le seuil de pauvreté mesuré à 50% du niveau de vie médian (840€/mois pour une personne seule, 1092€ pour une famille monoparentale avec 1 enfant, 1260€ couples sans enfants...)

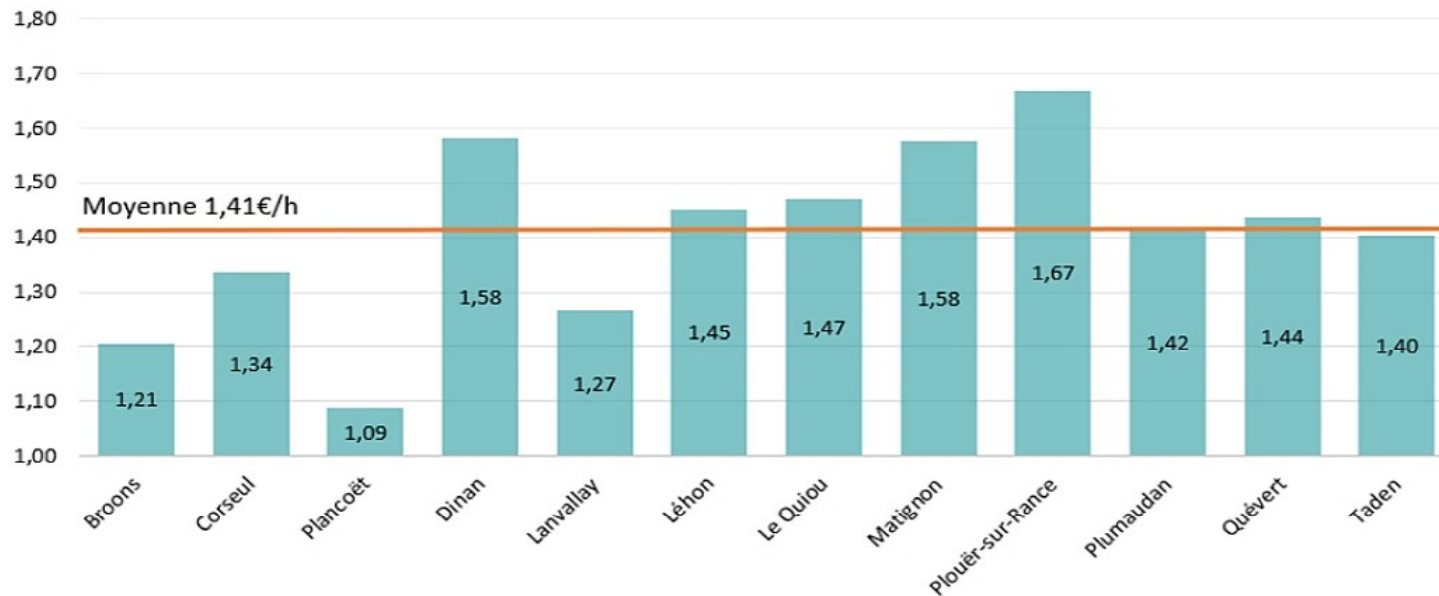


Source : Cahier Habitat PLUi

La diversité du territoire s'observe également par le prisme des revenus, avec des écarts importants selon les secteurs : le secteur sud est peuplé d'une population relativement modeste ; tandis que les niveaux de revenus progressent en se rapprochant des pôles urbains et surtout aux abords de l'estuaire de la Rance et du littoral.

Les tarifs appliqués dans les EAJE de Dinan Agglomération

2017



La tarification appliquée sur les EAJE se calcule en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge.

En 2017, le tarif horaire pouvait varier de 0.20€ à 2.92€ de l'heure.

Les établissements de Broons et de Plancoët sont les sites où l'on observe les tarifs moyens les plus bas (1.21€ et 1.09€) tandis que le tarif moyen est de 1.67€ sur le multi-accueil de Plouër-sur-Rance.

Nombre de familles avec une tarification < 1€/ heure (données 2017)

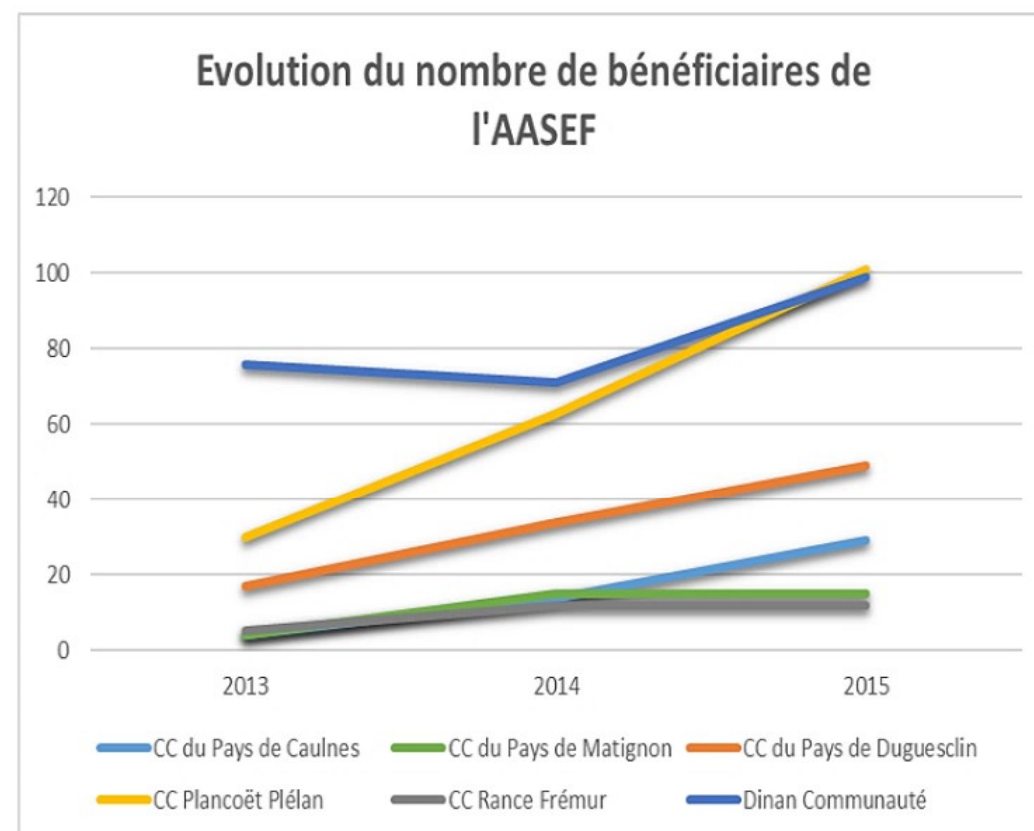
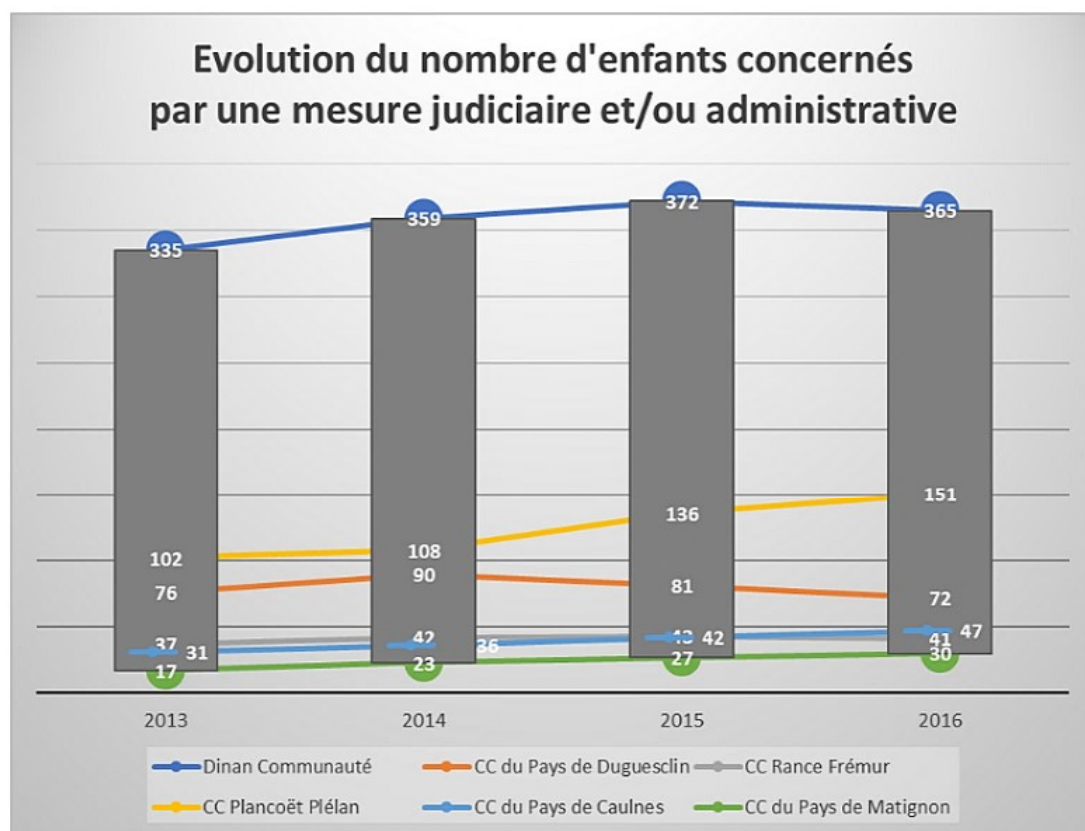
Commune	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Nb enfants inscrits	Coût horaire < 1€*	Part des familles en-dessous du seuil (%)
Broons	MA La Ribambelle	56	31	55,36
Plumaudan	MA La Plume	26	13	50,00
Plancoët	MC Plancoët	38	17	44,74
Corseul	MA Corseul	43	17	39,53
Taden	JE La Passerelle	56	22	39,29
Léhon	MA La Ritournelle	44	16	36,36
Lanvallay	JE Les Marmottes	74	24	32,43
Quévert	MA Trait d'Union	77	24	31,17
Matignon	MA Premiers pas	66	20	30,30
Dinan	MA Cache-noisettes	197	49	24,87
Plouër-sur-Rance	MA Libr'evail	43	10	23,26
Le Quiou	MA La Chomette	50	7	14,00
Total année 2017		770	250	32,47

Le nombre de familles bénéficiant d'une tarification horaire inférieure à 1€, est un indicateur permettant d'évaluer la fragilité et/ou précarité potentielle des familles.

La CAF, à travers son conventionnement PSU, pose comme objectif aux gestionnaires un minimum d'accueil de 10% de familles avec une tarification < 1€.

Nous observons ici, que l'ensemble des EAJE gérés par Dinan Agglomération, atteignent largement cet objectif avec une proportion particulièrement importante à Broons, Plumaudan et Plancoët.

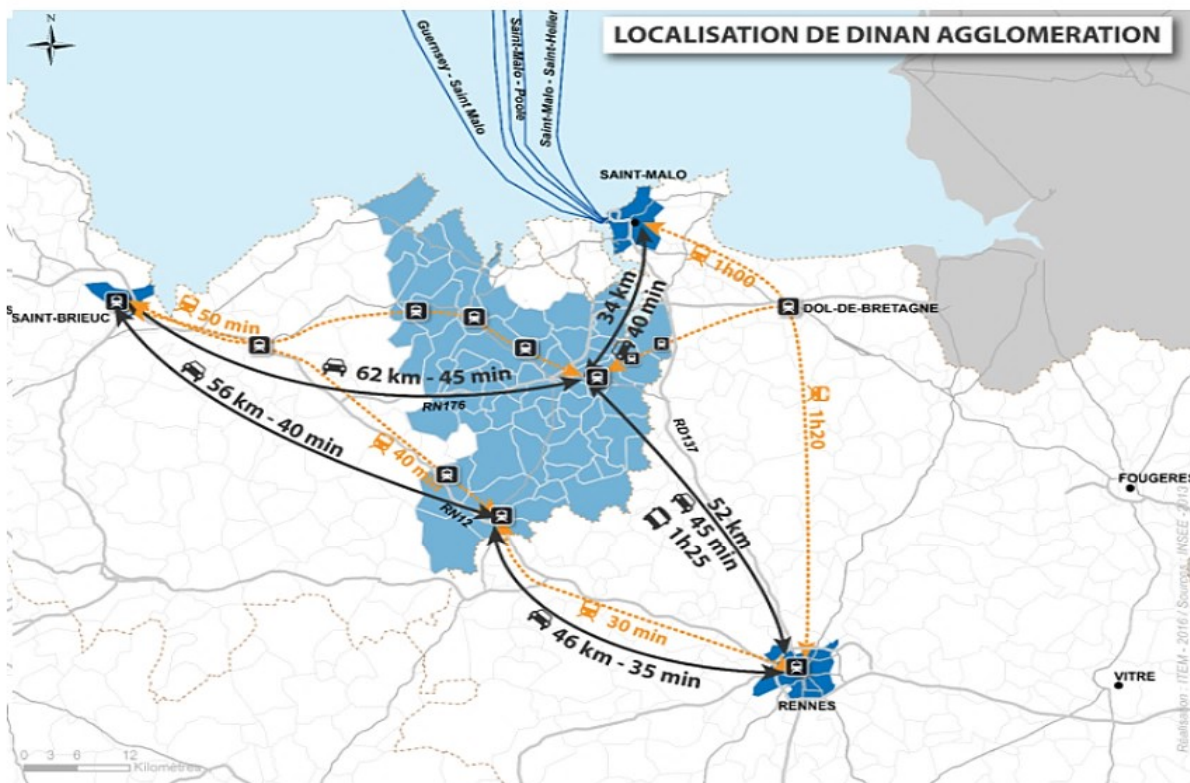
1.2.4 Les indicateurs sociaux de la Maison du Département



Le nombre d'enfants concernés par une mesure administrative ou judiciaire tend à augmenter entre 2013 et 2016 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération excepté sur le secteur de Broons, Mégrit et Yvignac (Pays de Duguesclin). Cette augmentation est particulièrement marquée sur le secteur de Plancoët-Plélan (+48%). Le nombre de bénéficiaires des Aides à Domicile pour les Actions Sociales Enfance Famille (AASEF) augmente également sur l'ensemble du territoire avec une augmentation particulièrement marquée sur le secteur de Plancoët-Plélan.

Ces types de mesures sont effectuées par des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) employés par des associations : ADMR, Domicile Action Armor. Ces services sont sollicités pour accompagner les parents dans leurs fonctions parentales ou pour encadrer certaines visites médiatisées ordonnées par le juge pour enfants.

1.2.5 La mobilité



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Dinan (approuvé en 2014), identifie l'armature territoriale comme suit :

Le pôle de centralité principal de Dinan, composé de la commune-centre de Dinan-Léhon, Lanvallay, Trélivan, Taden et Quévert.

Les pôles de centralité secondaires de Plancoët, de Broons et Caulnes, ainsi que de Matignon et St Cast-le-Guildo

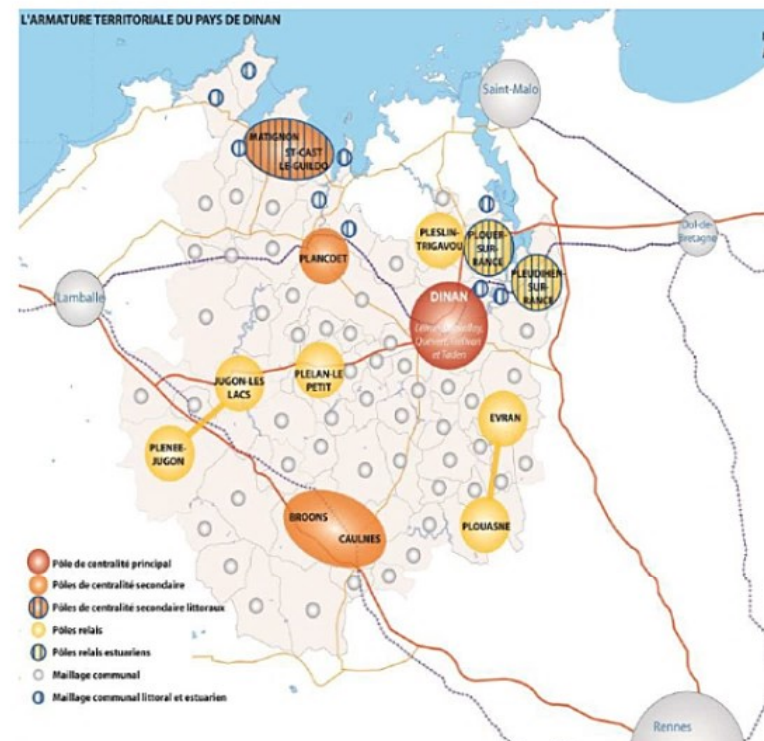
Les pôles relais:

Estuariens: Plouër-sur-Rance et Pleudihen-sur-Rance
Intérieurs : Plélan-le-Petit, Pleslin-Trigavou, Evran-Plouasne

Dinan Agglomération

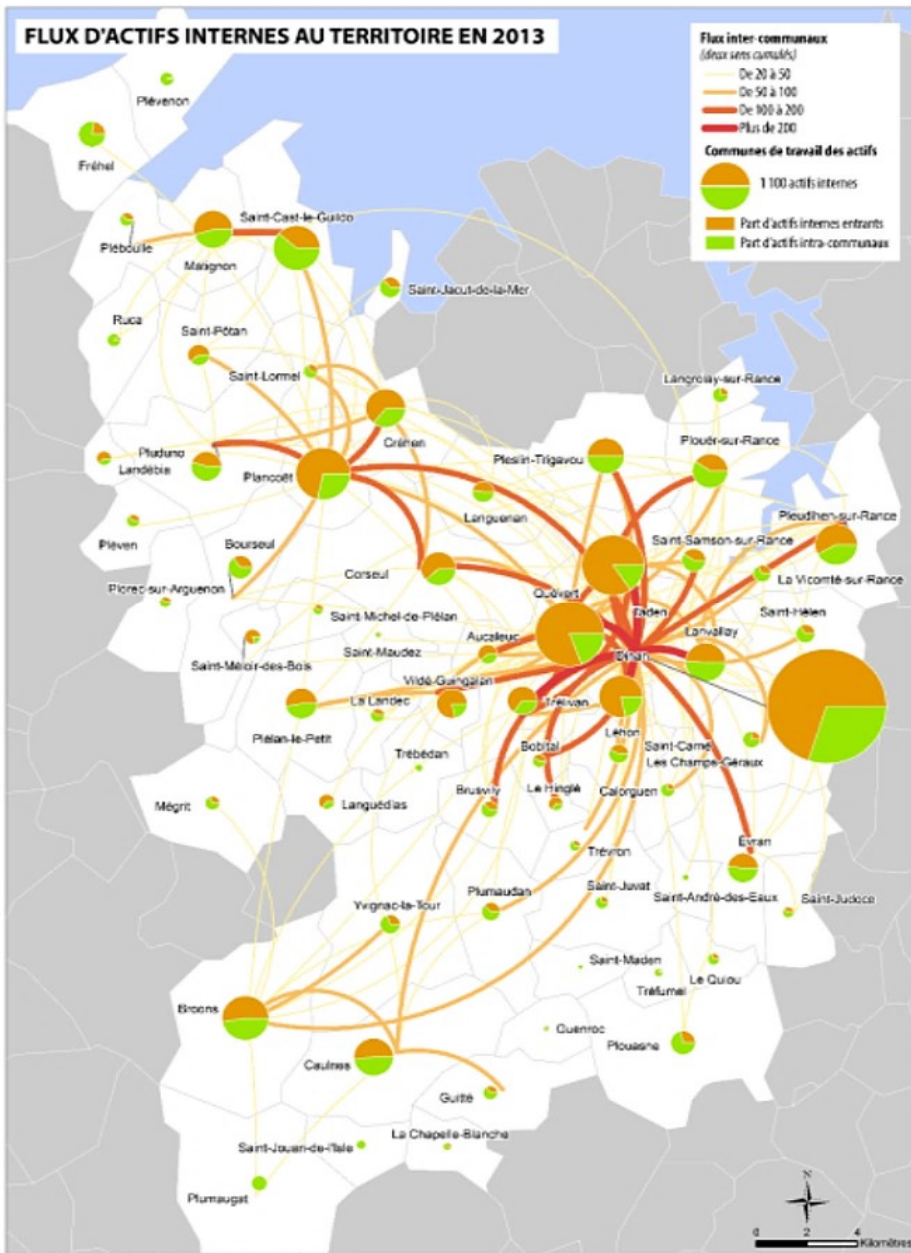
Le territoire se situe à l'extrémité Est des Côtes d'Armor, aux portes de l'Ille-et-Vilaine, à proximité des grandes agglomérations et des bassins d'emploi tels que Rennes (45mn), St Brieuc (45mn) ou St Malo (25mn).

Localisés au carrefour de plusieurs axes structurants (RD 137, RN 176 et RN 12) générant des flux de déplacements importants, ces axes supportent une importante part de trafic traversant l'espace urbain, notamment la ville de Dinan.

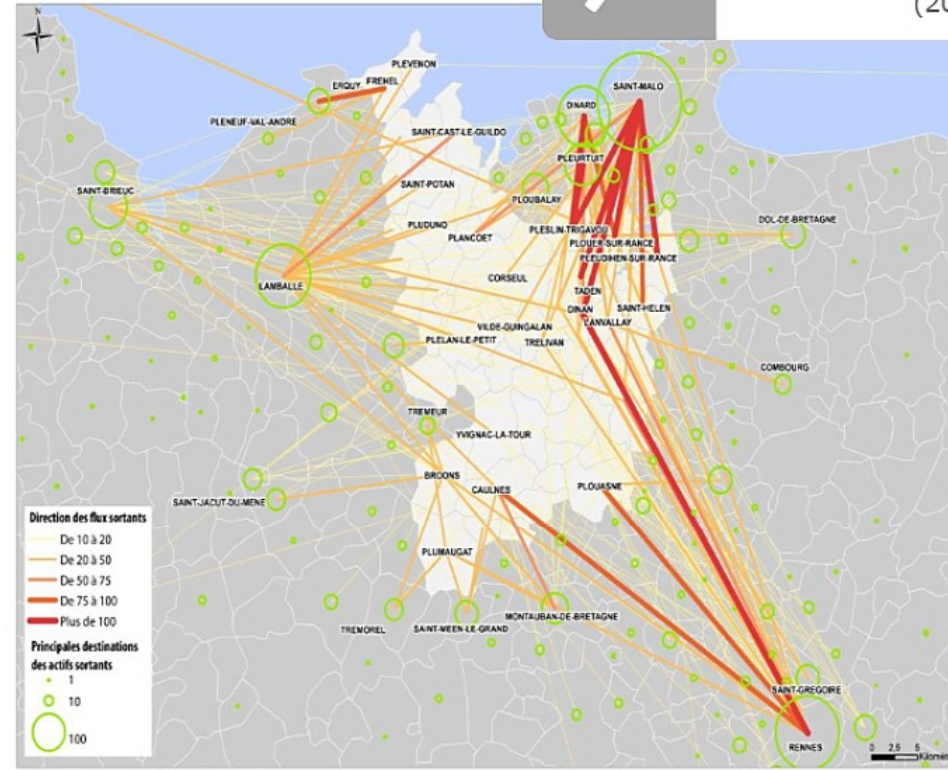


Source : SCoT du Pays de Dinan, Projet d'Aménagement et Développement Durables. Réalisation : Terres Neuves 2012

La mobilité des actifs



33% des actifs du territoire (12 300 actifs) se rendent sur une commune extérieure à Dinan Agglomération pour travailler (2013).



3 principales polarités de destination :

- St-Malo
- Rennes et ses communes limitrophes
- Lamballe et St-Briec

La part d'actifs qui habitent et travaillent sur le territoire de Dinan Agglomération représente 67% des actifs, soit plus de 24750 actifs. Les principales communes de destination des actifs correspondent aux polarités identifiées dans le SCoT:

- 46% des actifs travaillent sur le pôle principal- 17% dans les polarités secondaires
- D'autre part, 40% des actifs résident et travaillent dans la même commune.

La mobilité des familles

60% des enfants sont gardés sur leur commune de résidence

La proximité est souvent un critère recherché dans l'emploi d'un assistant maternel (gain de temps lorsque l'activité professionnelle se situe sur la même commune, mais aussi praticité lorsque les deux parents assurent l'accompagnement des enfants (matin et soir)chez l'assistant maternel.On note par ailleurs que l'attractivité du territoire est positive en termes d'accueil individuel: + 25 enfants.

1.2.6 L'habitat

La consommation foncière liée à l'habitat, autrement dit la construction de logements, est fortement liée aux grands axes et aux pôles d'emplois.

Trois principaux secteurs émergent :

Une zone Caulnes-Broons se situant proche de la RN 12 (axe Rennes-St Brieuc)

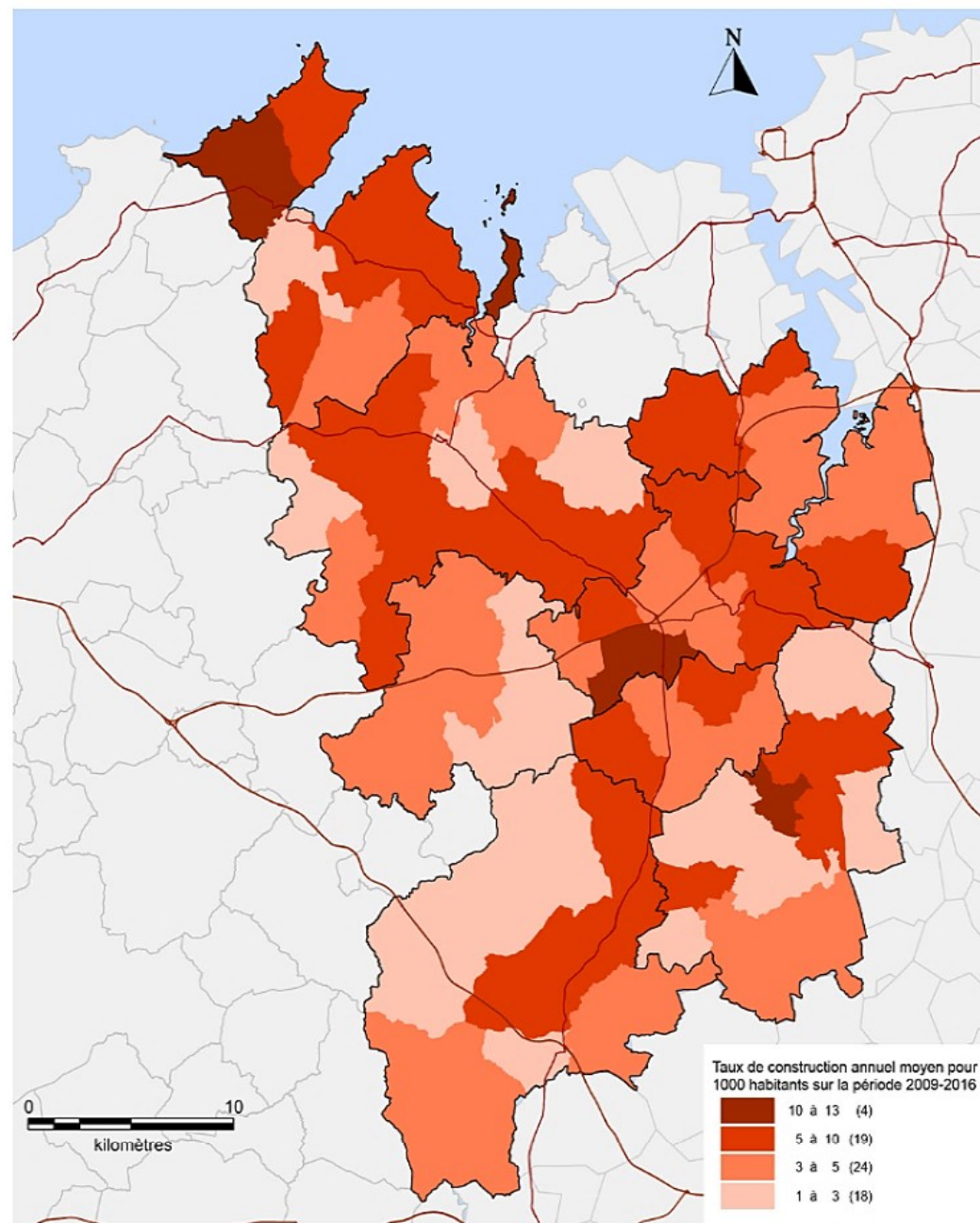
Une zone Dinan-Plélan incluant la couronne dinannaise et quelques communes du secteur de la Rance.

Le pôle secondaire de Plancoët et ses environs directs.

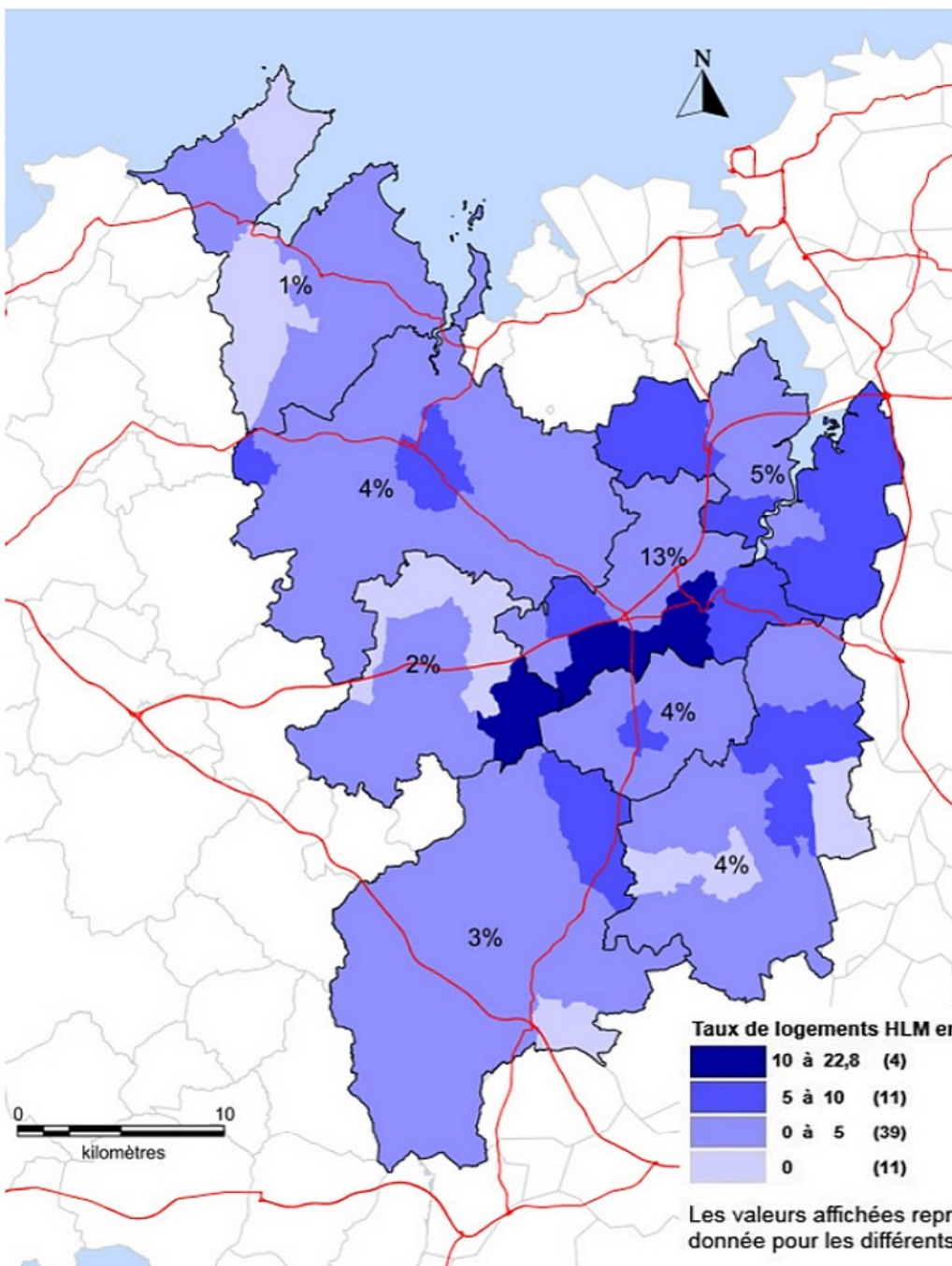
Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du SCoT du territoire prévoit l'accueil de 17700 habitants à l'horizon 2032 pour un objectif de 128000 habitants à l'échelle du Pays de Dinan.

Si le rythme de construction est aujourd'hui en deçà de l'objectif du SCoT, cette politique volontariste en termes d'accueil de nouveaux habitants conforte la probabilité de voir émerger des besoins nouveaux dans l'accueil des familles.

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de Dinan Agglomération, en cours de validation, appuie cet objectif : il prévoit la construction de 550 logements par an sur les quinze prochaines années.



Un parc social locatif peu important et très concentré



Il existe environ 3436 logements locatifs sociaux en 2014 soit 5.8% des résidences principales de l'Agglomération, dont 40% sont situés sur la ville de Dinan qui totalise 13% des logements totaux de l'Agglomération (dont 22.8% pour le secteur de Léhon). 747 nouveaux logements locatifs sociaux ont été construits sur Dinan Agglomération entre 2005 et 2015. Quatre communes «portent» cette dynamique de construction: Dinan (82), Matignon (66), Lanvallay (61) et Evran (51).

Au regard du poids démographique, le secteur de Dinan a produit 67 locatifs sociaux pour 10000 habitants, le secteur de Matignon 125 et celui de Plancoët 92.

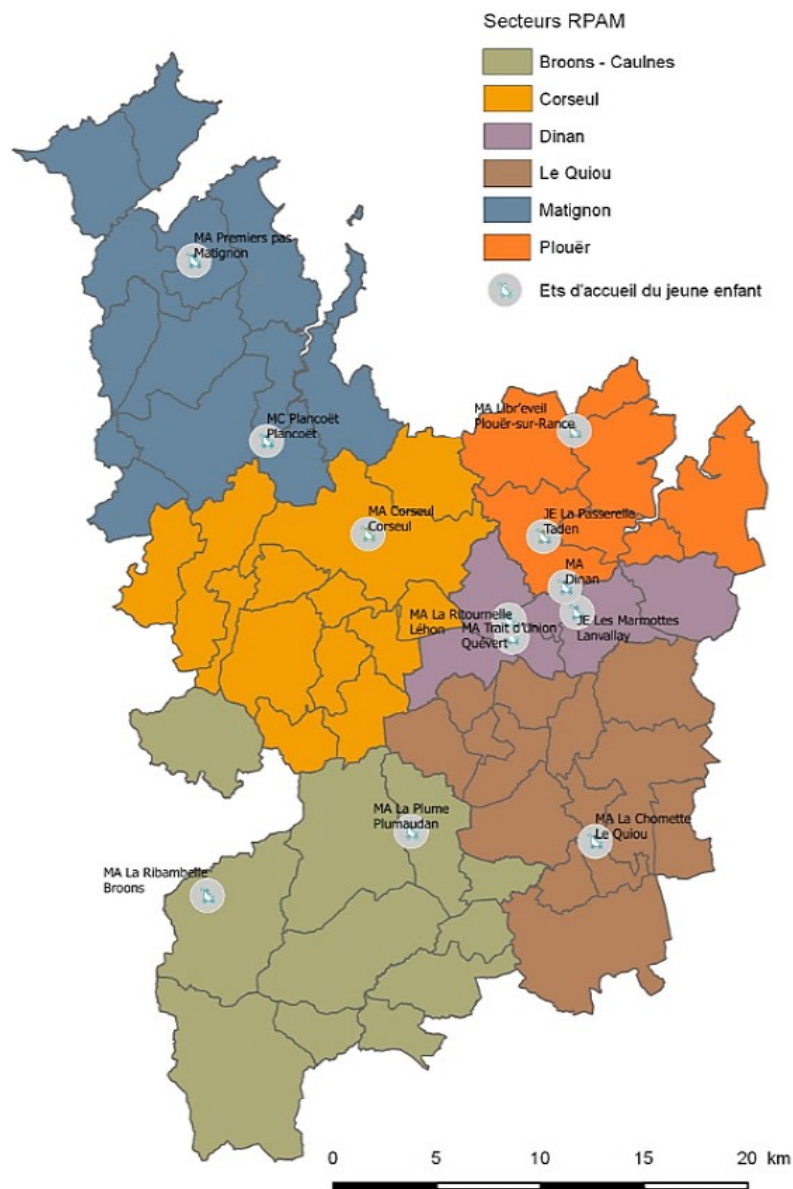
Territoires	Nb total de logements sociaux (2014)
CC de Caulnes	105
CC de Matignon	133
Broons Mégrit et Yvignac*	86
CC Plancoët Plélan	357
CC Rance Frémur	190
Dinan Communauté	2 565
Total général	3 436

Source : INSEE

*Communes rattachées à la CC du Pays de Duguesclin

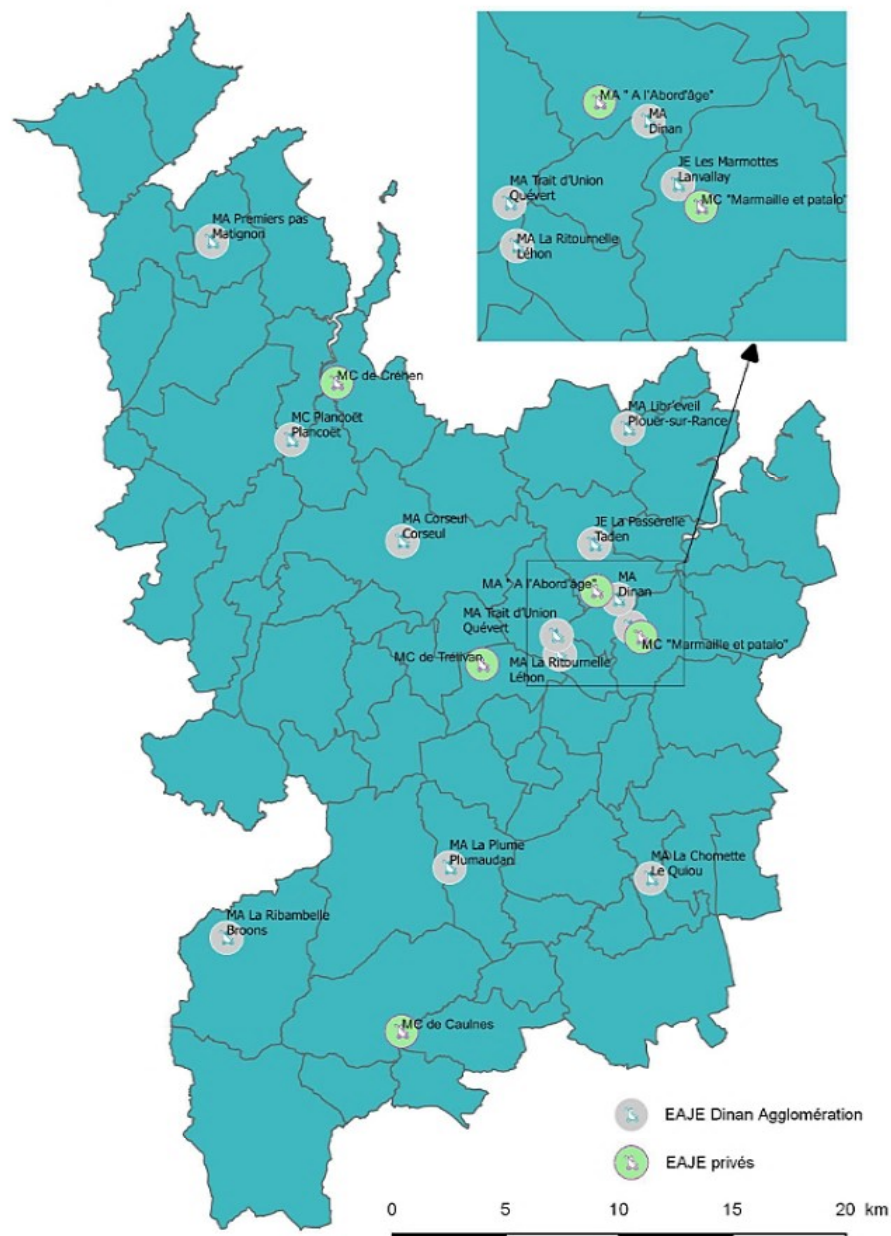
1.3 L'offre d'accueil à destination des enfants de moins de 3 ans

Le service petite enfance de Dinan Agglomération



Sources: Insee - Dinan Agglomération

L'emplacement des EAJE publics et privés



Sources: Insee - Dinan Agglomération

1.3.1 L'accueil collectif

1.3.1.1 L'accueil collectif public

Etablissements publics d'accueil collectif

Communes	horaires	Nombre de places
Broons	8H00 -18H45	30
Corseul	7H30 -18H30	18
Dinan	7H45 -18H30	43
Lanvallay	7H45 -18H30	20
Le Quiou	7H30 -18H30	24
Léhon	7H45 -18H30	22
Matignon	7H30 -18H30	20
Plancoët	8H00 -18H00	10
Plouër-sur-Rance	7H30 -18H30	20
Plumaudan	7H30 -18H30	12
Quévert	7H30 -18H30	30
Taden	7H45 -18H30	16
Total		265

1.3.1.1 L'accueil collectif privé

Etablissements privés d'accueil collectif

Communes	horaires	Nombre de places	Tarifification
Taden	5H00 - 22H00	40	PSU
Taden	4J/sem (hors vacances scolaires)	10	PAJE
Caulnes	7H00 - 19H00	10	PAJE
Lanvallay	7H30 -18H30	10	PAJE
Créhen	4H30 - 21H30	10	PSU
Trélivan	7H00 - 19H00	10	PAJE
Total		90	

Il existe un total de 355 places d'accueil collectif sur Dinan Agglomération réparties entre le public (77%) et le privé (23%). Il est à préciser que 3 places de la micro-crèche de Créhen sont contractualisées entre la SCOP A l'Abord'âges et la collectivité.

Le multi-accueil de Broons bénéficie d'un agrément de 30 places mais ne peut en réalité accueillir que 26 enfants en même temps, du fait d'une constitution d'équipe sous-dotée (manque 1.5 ETP).

50 places d'accueil (14.5%) sont proposées sur des horaires atypiques (Etablissements privés de Taden et de Créhen).

40 places (8.6%) sont en tarification PAJE : la tarification est fixée par le gestionnaire dans la limite d'un plafond (CNAF), la famille perçoit une prestation de la CAF pour atténuer les frais de garde.

1.3.2 L'accueil individuel

L'accueil individuel recouvre la garde d'un enfant chez l'assistant maternel ou au domicile des parents.

En 2016, 18 familles employaient une garde à domicile pour 20 enfants de moins de 3 ans, soit 0.7% des enfants. La moyenne départementale se situe à 0.5%.

Nous analyserons uniquement les données sur l'accueil auprès d'un assistant maternel.

Secteurs Rpm	Nb d'assistant maternel actif	Nb de places actives
Broons - Caulnes	80	275
Corseul	93	311
Dinan	133	464
Le Quiou	84	296
Matignon	69	214
Plouër	112	404
Total général	571	1 964

Données 2017

En novembre 2016, 492 assistants maternels étaient en activité au regard des données Pajemploi* (assistants maternels pour qui un bulletin de salaire a été réalisé à cette date). Ce qui correspondait alors à 18.5 assistants maternels en activité pour 100 enfants (+0.8% par rapport aux Côtes d'Armor).

Sur cette même année de 2016, 568 assistants maternels étaient actifs au moins un mois dans l'année. 1268 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis par un assistant maternel en 2016 (1687 enfants si on prend en compte les moins de 6 ans).

Source CAF

Les Mam (Maisons d'assistants maternels)

Les assistants maternels en Mam

Secteurs Rpm	Communes	Nb d'assistant maternel actif	Nb de place active	Nb d'assistant maternel disponible
Broons - Caulnes				
Corseul	Aucaleuc	3	9	0
	Plélan-le-Petit	3	12	0
Dinan	Lanvallay	3	12	0
	Léhon	3	9	0
Le Quiou				
Matignon	Plancoët	3	12	0
Plouër	Pleudihen-sur-Rance	3	12	0
Total général		18	66	0

Données 2017

Sources : PMI et Dinan Agglomération

6 MAM sont réparties sur le territoire (Aucaleuc, Plélan-le-Petit, Lanvallay, Léhon, Plancoët et Pleudihen-Sur-Rance).

18 assistants maternels y exercent, pour un total de 66 places d'accueil.

Les assistants maternels exerçant en Mam n'ont pas de disponibilités.

*Pajemploi : Service de l'Urssaf pour les formalités administratives et comptables des parents qui emploient une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile.

1.3.3 Le taux de couverture des besoins



Le taux de couverture global en Bretagne est situé entre 70 à 91 (seuil le plus élevé à l'échelle de la France)

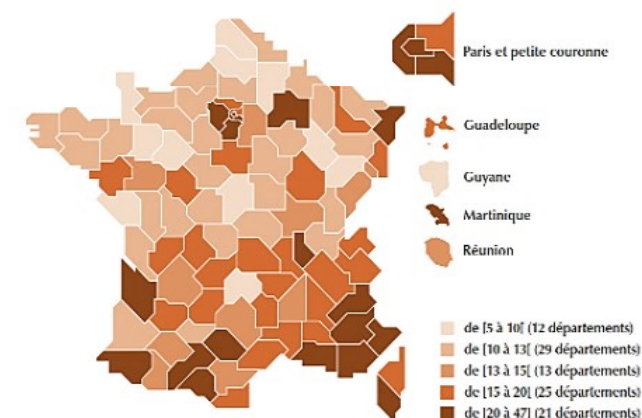
Territoire Dinan Agglomération	Nb enfants < 3 ans	Nb de places accueil (collectif et individuel)	Indice total pour 100 enfants
CC Plancoët Plélan	529	448	85
CC Rance Frémur	238	215	90
CC de Caulnes	232	169	73
CC de Matignon*	176	90	51
Broons, Mégrit, Yvigniac**	252	158	63
Dinan Communauté	1322	1242	94
Total général	2749	2322	84

Le taux de couverture des besoins est le rapport entre le nombre de places d'accueil divisé par le nombre d'enfants de moins de 3 ans.

L'indice global total de 84 (accueil collectif et individuel) est conforme à celui des départements limitrophes.

Territoire Dinan Agglomération	Nb enfants < 3 ans	Nb de places accueil collectif	Indice pour 100 enfants
CC Plancoët Plélan	529	38	7
CC Rance Frémur	238	20	8
CC de Caulnes	232	22	9
CC de Matignon*	176	23	13
Broons, Mégrit, Yvigniac**	252	30	12
Dinan Communauté	1322	225	17
Total général	2749	358	13

Répartition géographique du nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) en 2015



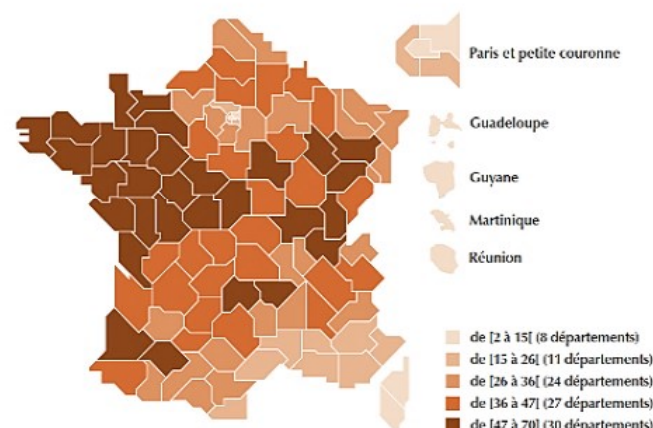
Source : Cnaf, Observatoire national de la petite enfance (2017).

Sources : PMI, INSEE

* 3 places d'accueil réservées à la micro-crèche d'Hénanbihen

** plus 6 communes hors territoire

Capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de 3 ans auprès des assistant(e)s maternel(le)s en exercice employé(e)s directement par des particuliers pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) en 2015



Source : Cnaf, Observatoire national de la petite enfance (2017).

Territoire Dinan Agglomération*	Nb places actives en accueil individuel	Indice total pour 100 enfants
CC Plancoët Plélan	410	78
CC Rance Frémur	195	82
CC de Caulnes	147	63
CC de Matignon	67	38
CC du Pays de Duguesclin	128	51
Dinan Communauté	1017	77
Total général	1964	71

Sources : PMI, INSEE, Dinan Agglomération

* Secteurs des EPCI d'origine

20/38 2019-2022

Schéma intercommunal des services aux familles

1.3.4 Les actions d'accompagnement à la parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent; c'est un processus qui :

- conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale
- qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Source : Comité de soutien à la parentalité

Les acteurs de la parentalité

Un certain nombre d'acteurs proposent des actions d'accompagnement à la parentalité sur le territoire. Ces actions sont variées et « touchent » les parents d'enfants d'âge différent. Il est difficile d'être exhaustif dans le recensement de ces actions.

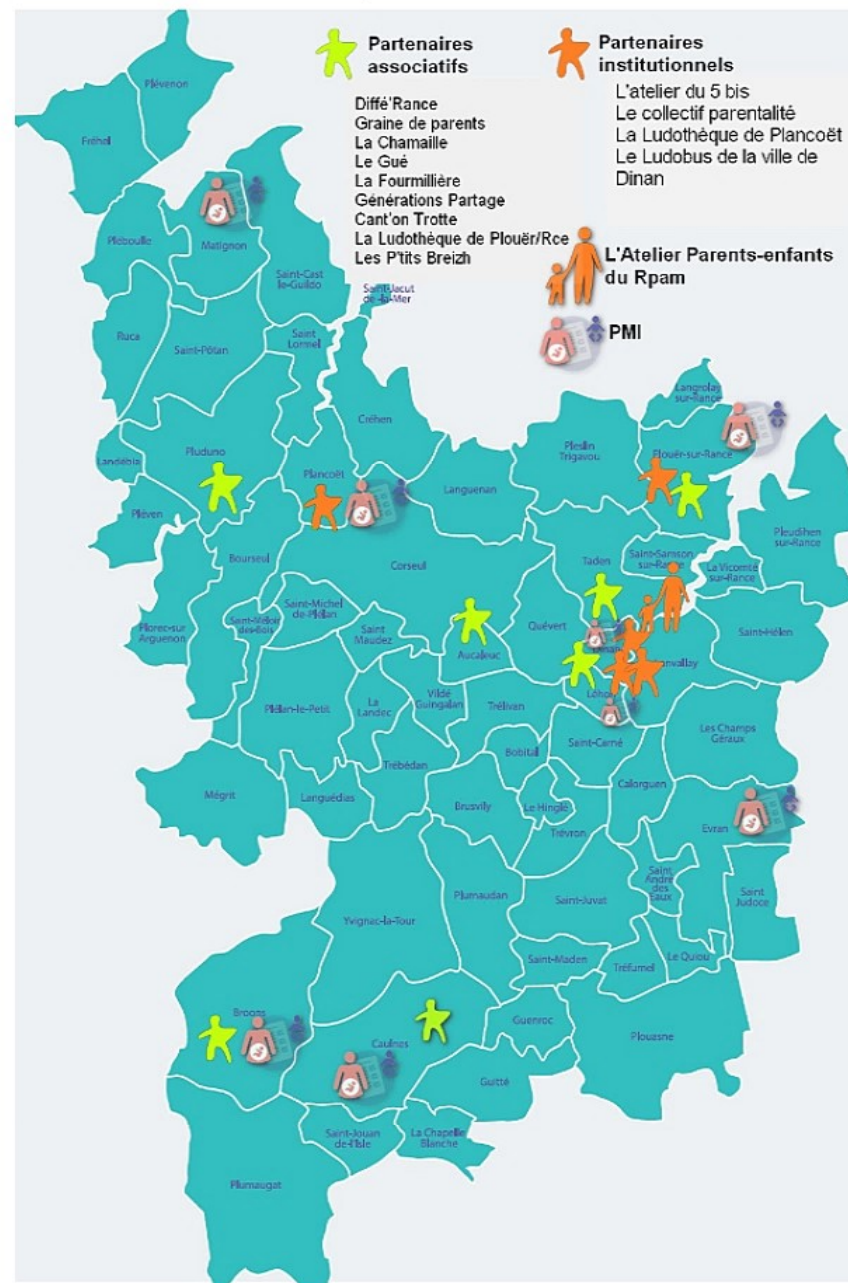
Il est recensé 9 associations qui œuvrent dans le champ de la parentalité (cf. carte) et 3 institutions (la Ville de Dinan à travers l'Atelier du 5 bis, Dinan Agglomération, MDD).

Des partenariats existants :

- MDD/Dinan Agglomération dans la mise en place et l'animation de l'atelier parents/enfants 1 vendredi matin sur 2 dans les locaux de la PMI.
- Le collectif parentalité qui regroupe des partenaires tels que la Ville de Dinan, le service éducatif de prévention spécialisée "La Chamaille", l'Espace Dinanais, CAF, la MDD et les communes membres du CLSPD* (Aucaleuc, Lanvallay, Taden et Trélivan) → mise en place de temps d'échange en direction des parents, soirées à thème, animations...

*Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Les actions d'accompagnement à la parentalité et les partenaires



Les espaces-jeux organisés par le Rpm

Le Rpm organise des espaces-jeux destinés aux enfants accompagnés des assistants maternels et des parents (sauf sur le secteur de Dinan, où seuls les professionnels sont autorisés à participer).

- Une moyenne de deux animations par semaine par secteur sur la période scolaire soit 360 espaces-jeux annuel.
- Ateliers parents-enfants : un par quinzaine sur le secteur de Dinan.

L'information et l'écoute

L'information aux familles est assurée au quotidien par 120 professionnels établis dans les EAJE, les antennes Rpm et les coordinatrices du service petite enfance. En 2017 :

700 familles ont été accueillies dans les 12 établissements gérés par Dinan Agglomération.

339 familles ont été reçues pour des demandes d'inscription en EAJE.

862 contacts ont été comptabilisés par les animatrices du Rpm : 508 relatifs au contrat de travail, 189 liés à l'offre d'accueil individuel et collectif et 164 portant sur les animations du relais

Nous constatons une faible participation des familles aux espaces jeux : 1 parent pour 5 assistants maternels en moyenne. Cependant, le taux de participation est plus significatif sur les animations parents-enfants organisées sur le secteur relais de Dinan: 5 parents en moyenne.

L'accueil des enfants en situation de handicap : le dispositif IRIS

Les équipes des EAJE ont été soutenues par le dispositif IRIS pour l'accueil de 7 enfants porteurs de handicap en 2017.

Ce dispositif "IRIS" venant en appui sur l'ensemble des structures de la petite enfance a pour objectif de faciliter l'inclusion en milieu ordinaire, à savoir d'améliorer la capacité et les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap même lorsque le diagnostic n'est pas posé.

Il a pour vocation d'agir en complément des services spécialisés assurant les soins thérapeutiques.

Cette équipe sous la responsabilité du chef du service SESSAD de l'association les Vallées, située à Dinan est composée de 2 personnes :

- 1 éducatrice spécialisée
- 1 psychologue

Les actions possibles de ces interventions sont multiples et permettent de:

- Favoriser les échanges avec tous les enfants
- Soutenir et former les professionnels des structures collectives
- Participer aux actions de prévention
- Participer et développer les actions existantes concourant à l'éveil et à la socialisation des enfants en situation de handicap
- Proposer un accompagnement en direction des parents.

Ce dispositif a bénéficié d'un financement par Dinan Agglomération de 10000€.

1.3.5 Les actions en direction des assistants maternels

En 2017, le relais a reçu 1910 contacts émanant des assistants maternels concernant :

- des demandes de renseignements au sujet de l'utilisation du service (65%.
- le statut professionnel notamment au sujet du contrat de travail (19%).
- les disponibilités (9%).
- l'accompagnement de leurs pratiques professionnelles (agrément, accueil des enfants, de leur famille, formations, ...) (7%).

La participation aux espaces-jeux est relativement identique d'un secteur à l'autre, soit 5 à 8 assistants maternels en moyenne par animation (14 enfants présents). Les ateliers thématiques, accessibles sur inscription, bénéficient également d'un taux de participation important, en étant souvent complets.

Des réunions d'accompagnement professionnel sont proposées régulièrement aux assistants maternels du territoire.

En 2017, elles ont porté sur 2 thématiques :

- 3 soirées réparties sur le territoire, dans le cadre du projet de découvertes sensorielles.
- 2 soirées d'échanges sur le règlement de fonctionnement mis en place sur les espaces jeux.

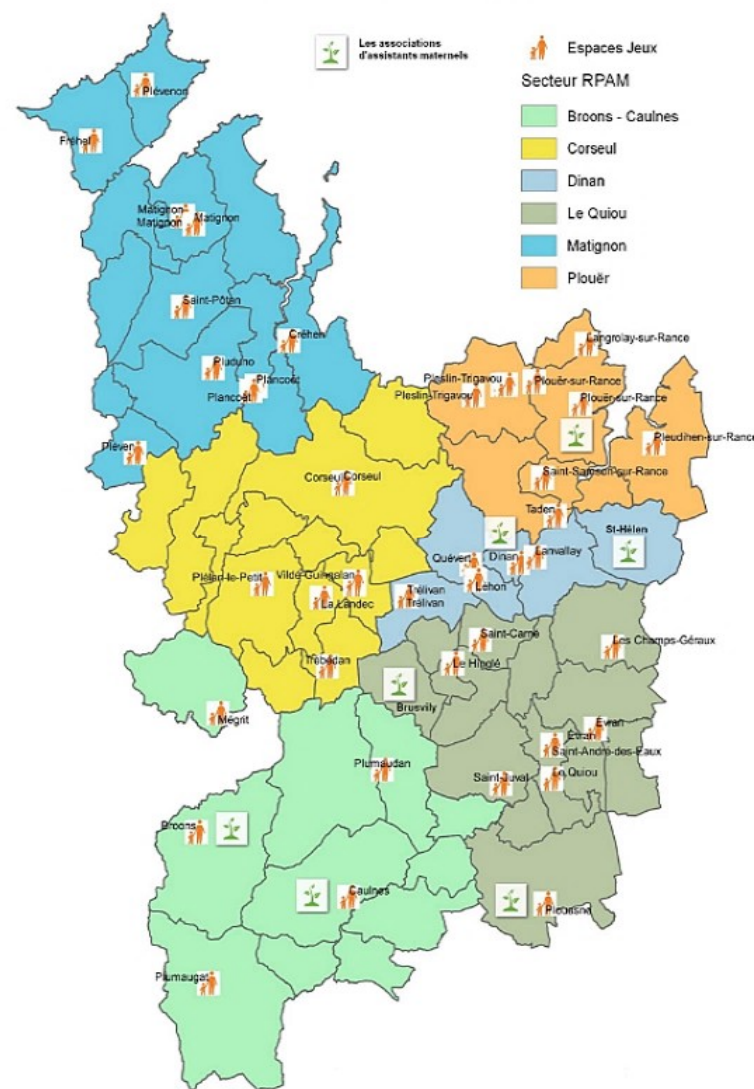
1.4 Les projets identifiés

Dinan Agglomération travaille sur un projet de transformation du jardin d'enfants de Lanvallay en multi-accueil de 16 places.

A notre connaissance, quatre porteurs de projets privés se sont fait connaître auprès des partenaires institutionnels pour :

- 1 micro-crèche PAJE à Plouër-sur-Rance
- 1 micro-crèche PAJE sur le secteur de Langrolay-sur-Rance
- 1 micro-crèche PAJE au Hinglé
- 1 projet de Maison d'Assistants Maternels à Plumaugat (démarrage très prochainement)

Les animations du Rпам et les associations d'assistants maternels



Sources: Insee - Dinan Agglomération

Les rého'pitchouns (Adfaam 22) Dinan
Les coët'Lutins St-Hélen
Association d'assistants maternels Plouasne
Tchoupi à BrusvillyDiffé'Rance (langue des signes)à Plouër/Rce
Cant'on Trotte à Broons
Les p'tits Breizh à Caulnes

2. L'ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICE ET LES BESOINS REPERES



Le taux de fréquentation à atteindre est de 70%

2.1 Au niveau de l'offre d'accueil

2.1.1 L'accueil collectif

Le taux de places d'accueil accordées est plutôt satisfaisant sur l'ensemble des EAJE excepté l'établissement de Plouër-sur-Rance qui enregistre un taux de seulement 23.53% de réponses positives suite aux commissions d'admission des places du fait d'une forte demande.

Les établissements du sud, quant à eux, répondent favorablement à quasiment toutes les demandes.

Secteurs	Nb total de places	Nb de demandes présentées en CAP	Demandes accordées	Demandes refusées	NB d'enfants inscrits	Part des demandes accordées (%)
Secteur Matignon	20	28	14	14	13	46,43
Secteur Plouër	20	51	13	38	12	23,53
Secteur Broons	30	21	15	6	13	61,90
Secteur Dinan	131	213	111	102	101	47,42
Secteur Corseul Plancoët	28	23	20	3	11	47,83
Secteur Le Quiou	24	18	8	10	7	38,89
Secteur de Plumaudan	12	8	5	3	5	62,50
Total	265	362	186	163	162	44,75

Le taux de fréquentation cible demandé par la CAF (70%) est atteint par huit structures.

Les établissements de Corseul et de Plancoët sont particulièrement optimisés.

Le multi-accueil de Broons est autorisé à accueillir un maximum de 30 enfants. Cependant, le nombre de places ne peut pas dépasser 26 (cf page 18), d'où un taux d'occupation inférieur au taux cible.

Le multi-accueil de Plumaudan étant un établissement récent, le fonctionnement est en phase de développement.

La question se pose sur le Pôle Dinannais : adéquation de l'offre de service aux besoins des usagers (développement de l'accueil occasionnel ?).

Structure	Commune	Nombre de places d'accueil	Nb d'enfants inscrits	Nb de jours d'ouverture par an	Taux de fréquentation
MA La Ribambelle	Broons	30	56	229	62,65
MA Corseul	Corseul	18	43	226	74,83
MC Plancoët	Plancoët	10	38	230	75,67
MA Pôle Dinannais	Dinan	43	197	244	63,13
JE Les Marmottes	Lanvallay	20	74	229	75,74
MA La Ritournelle	Léhon	22	44	233	71,14
MA La Chomette	Le Quiou	24	50	229	73,66
MA Premiers pas	Matignon	20	66	245	72,99
MA Libr'evail	Plouër-sur-Rance	20	43	246	68,29
MA La Plume	Plumaudan	12	26	230	65,45
MA Trait d'Union	Quévert	30	77	229	70,61
JE La Passerelle	Taden	16	56	228	70,36
		265	770	2798	70,38

Données 2017

Si le territoire apparaît comme plutôt bien maillé en termes de nombre et de localisation d'équipements collectifs, il ressort cependant un déficit potentiel général de 54 places si l'on souhaite atteindre l'indice de référence qui est à 15 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf page 20).

Ces 54 places pourraient se répartir prioritairement sur le secteur de Plouër-sur-Rance, sur la zone du Guinefort qui apparaît comme non pourvue en EAJE, le secteur de Plancoët-Plélan ainsi que le secteur de Caulnes.

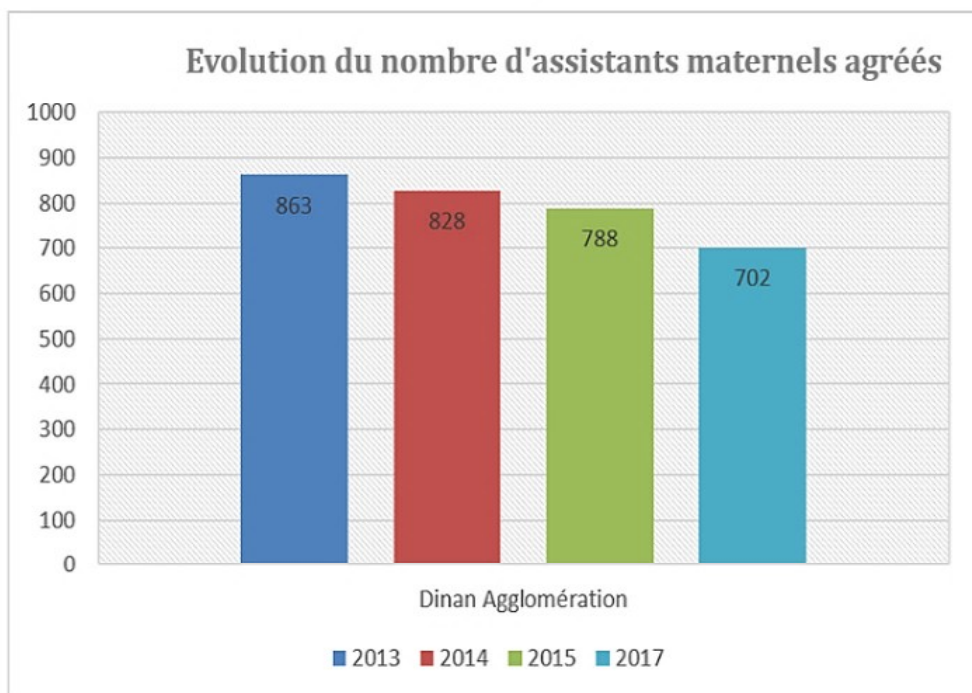
2.1.2 L'accueil individuel

La disponibilité des assistants maternels

Secteurs Rpm	Nb de places disponibles	Part de place disponible (%)	Part des assistant maternel disponible (%)
Broons - Caulnes	31	11,27	33,70
Corseul	65	20,90	61,90
Dinan	73	15,73	44,24
Le Quiou	39	13,18	40,21
Matignon	42	19,63	40,78
Plouër	27	6,68	21,60
Total général	277	14,10	40,32

Données 2017

Une baisse du nombre de professionnels



Sources : PMI, INSEE

14% des places d'accueil en activité sont disponibles ; ces places sont réparties sur 40% des assistants maternels.

Le secteur de Plouër est le plus en tension avec seulement 6% des places indiquées disponibles.

Les secteurs de Corseul et Matignon-Plancoët sont eux en situation inverse ; particulièrement sur les communes de Auceleuc, Corseul, La Landec, St Potan, St Cast et Landébia où plus de 30% des places d'accueil sont disponibles.

Comme sur le Département, nous constatons une baisse générale du nombre d'agrément d'assistants maternels.

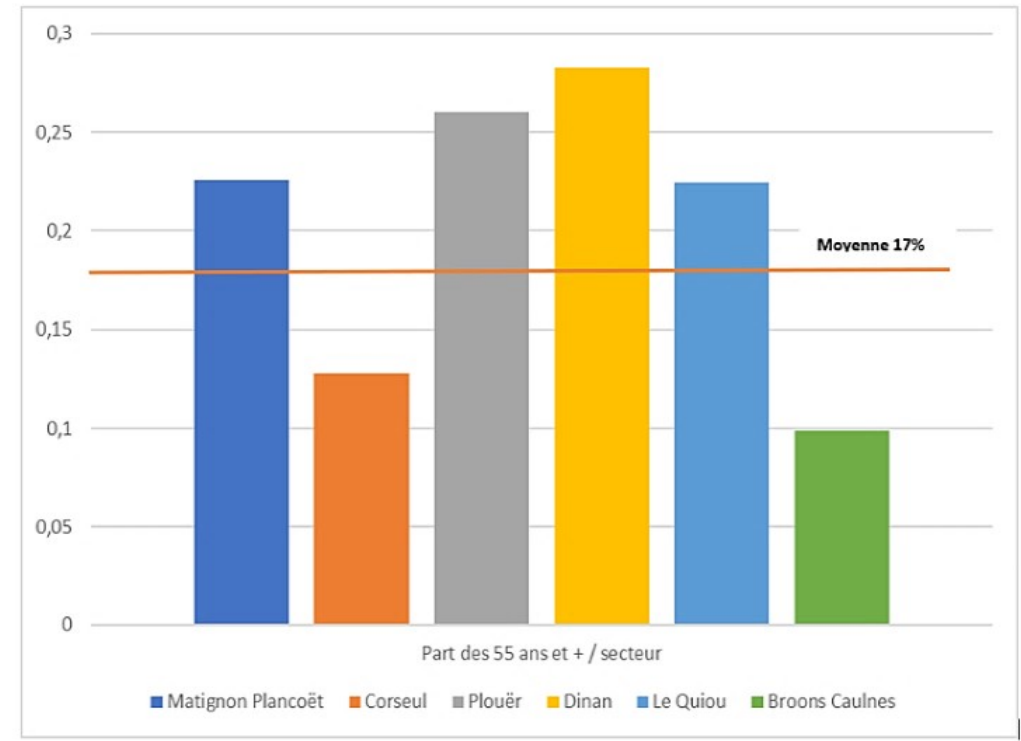
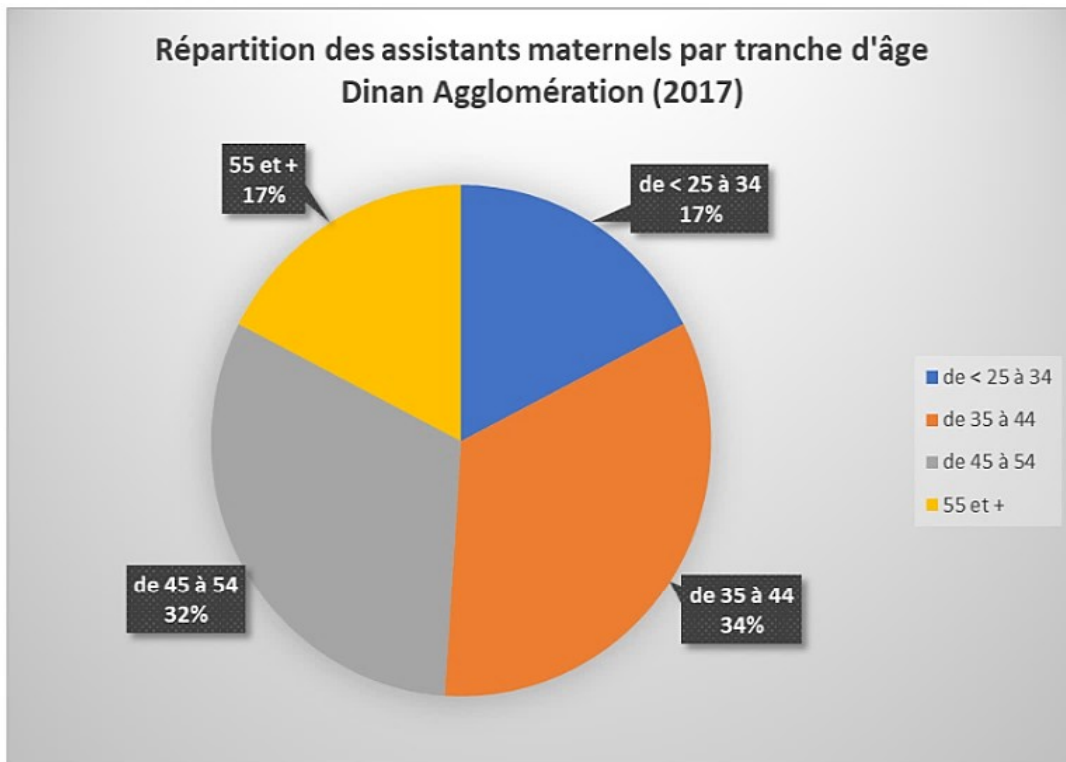
L'écart entre les départs et les arrivées est négatif : 285 assistants maternels ont quitté la profession pour 179 arrivées, soit un déficit de 106 professionnels. Seul le secteur de Matignon n'est pas en tension.

La situation est particulièrement préoccupante sur le secteur de Plouër-sur-Rance.

Arrivées / départs (2013/2016)

Secteurs Rpm	Nb agrément	Nb départ	Ecart
Broons - Caulnes	26	34	-8
Corseul	28	40	-12
Dinan	35	75	-40
Le Quiou	26	46	-20
Matignon	36	22	14
Plouër/Rce	28	68	-40
Total général	179	285	-106

Source : PMI

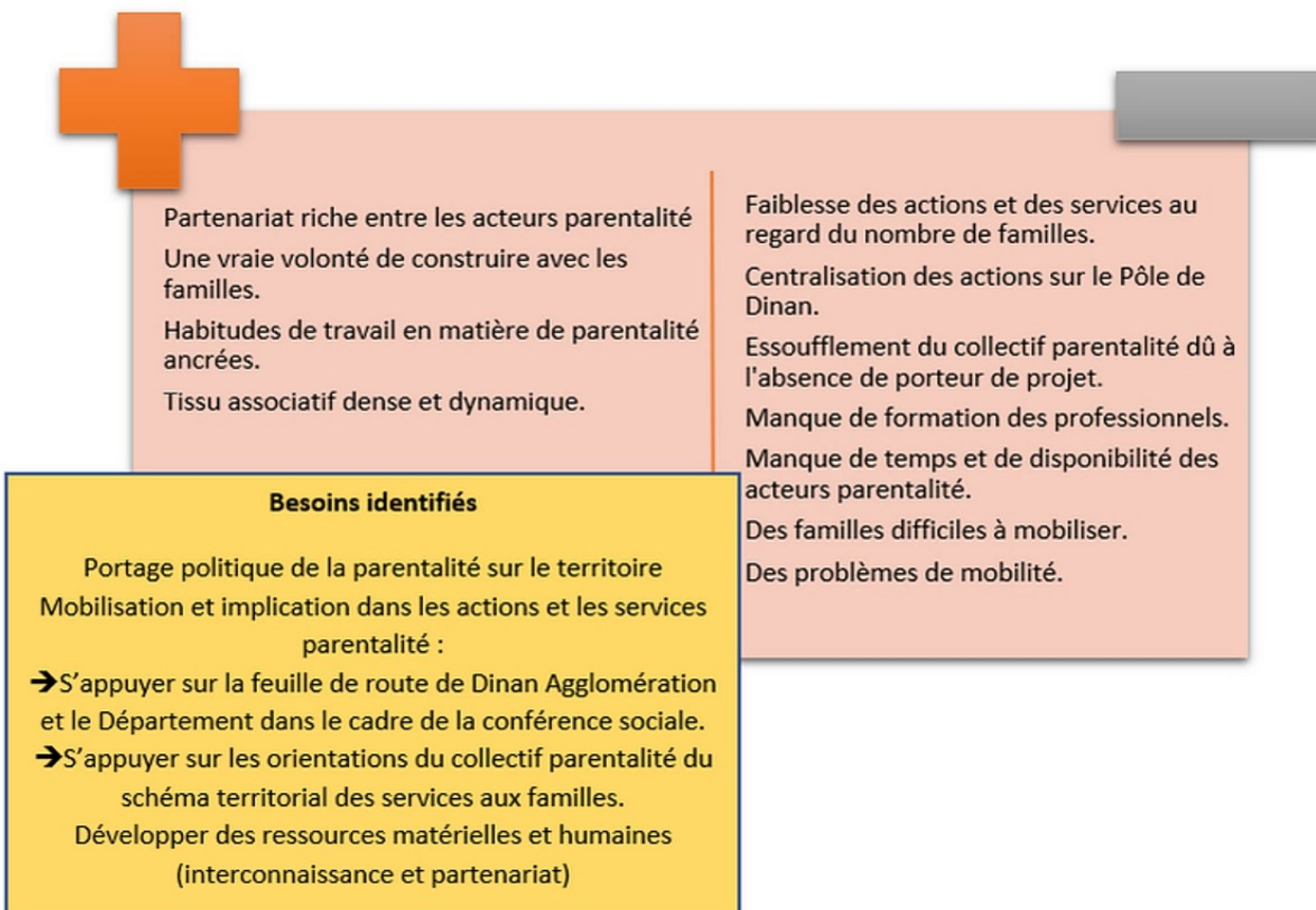


La pyramide des âges nous permet d'identifier le volume des départs en retraite. 17% des assistants maternels actifs ont plus de 55 ans, soit 67 départs d'ici 5 à 8 ans.

Les secteurs de Plouër/Rce et de Dinan dépassent de 9 points ce seuil.

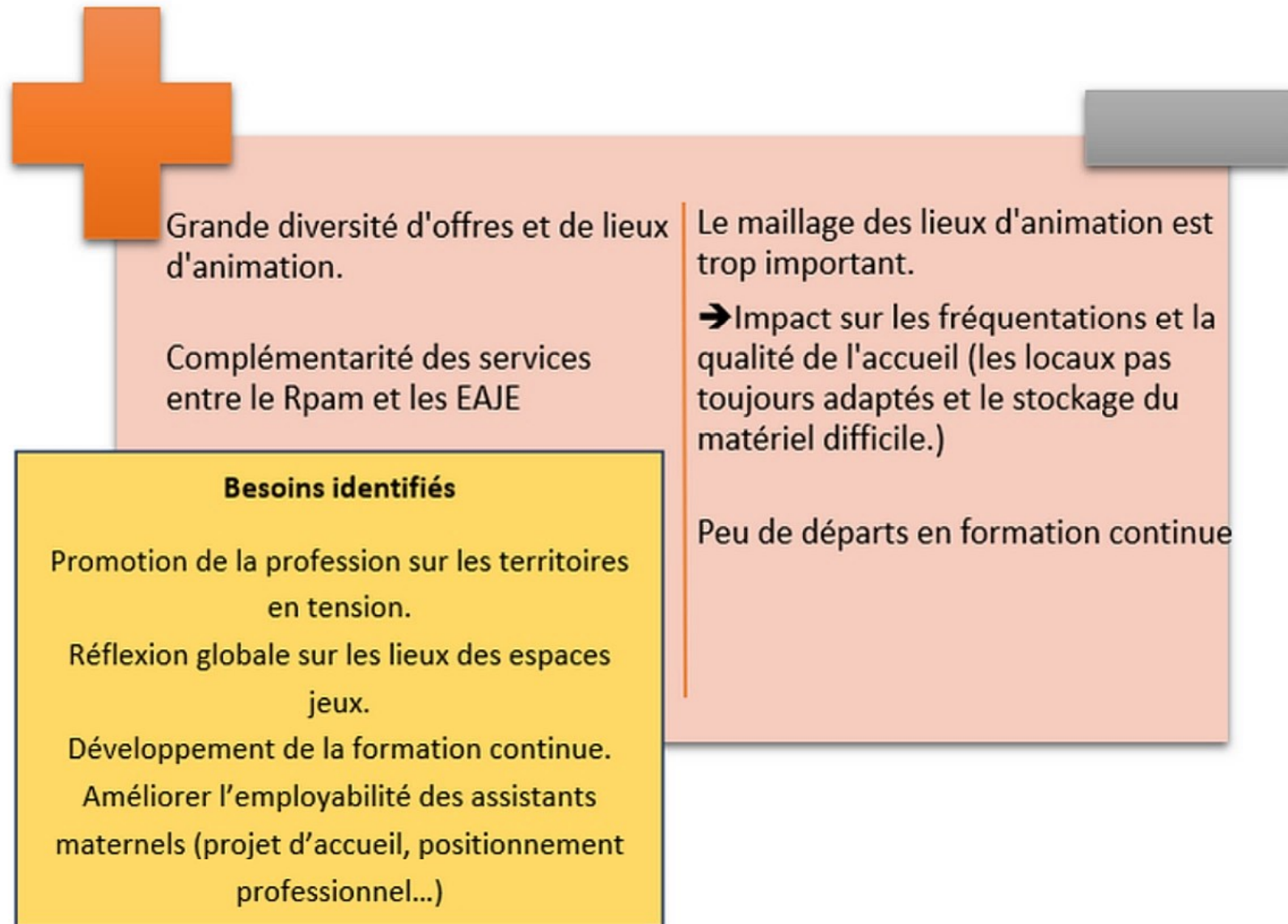
Au vu de ces éléments, la tension entre l'offre d'accueil et les besoins des familles sur le secteur de Plouër risque de s'accroître dans les années à venir.

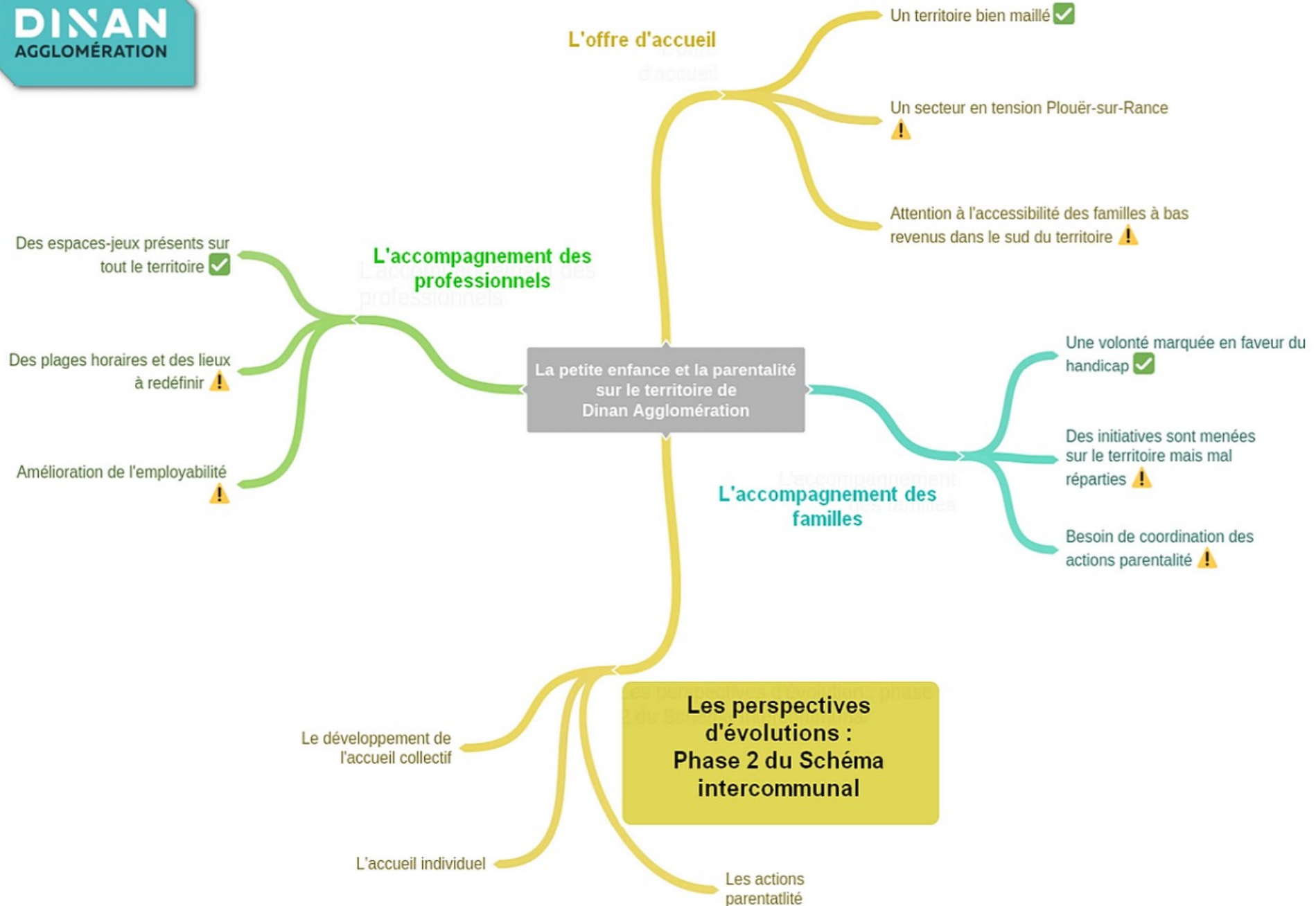
2.2 Au niveau des actions d'accompagnement à la parentalité



Réf. *Éléments du diagnostic parentalité 2017 - Schéma territorial des services aux familles*

2.3 Au niveau des actions en direction des assistants maternels





1. LES GROUPES DE TRAVAIL

La méthodologie suivie :

L'élaboration du schéma intercommunal a comporté deux étapes :

- Un travail préalable de diagnostic et d'évaluation des besoins (Phase 1)
- La définition des objectifs stratégiques du schéma intercommunal (Phase 2)

Suite à la présentation du diagnostic petite enfance, trois groupes de travail se sont réunis en deux temps pour dégager des axes de réflexion et des propositions à l'horizon 2019- 2022. Les groupes étaient constitués d'élus, de professionnelles du service, de partenaires institutionnels, de porteurs privés et de membres du conseil de développement.

3 groupes sur 3 thématiques :

Accueil collectif :

2 octobre et 13 novembre 2018 : 24 personnes

Accueil individuel:

19 juin et 19 septembre 2018 : 15 personnes

Parentalité :

25 septembre et 6 novembre 2018 : 35 personnes

Restitution des questions et réflexions abordées lors des groupes de travail qui ont donné suite à la rédaction des orientations stratégiques.

1.1 L'accueil collectif

4 axes de travail dégagés :

Le service proposé est-il en adéquation avec les besoins de usagers ?

- **Accessibilité :**
 - Horaires : ré-interroger les horaires d'ouverture des EAJE publics (Multi-accueil de Broons)
 - L'ouverture sur 52 semaines sur le site de Dinan est-elle pertinente ?
 - Les horaires en atypie sont proposés par la SCOP A L'abord'âges et nécessitent un partenariat pour y avoir accès (achat de places possible par des entreprises ou structures publiques)
 - Existence de structures PAJE sur le territoire (Caulnes, Trélivan, Lanvallay, Taden) rendant l'accessibilité plus difficile aux familles en terme de tarification.
Question du partenariat public/privé afin de permettre un passage en PSU ?
- **L'offre d'accueil :**
 - Pour les enfants porteurs de handicap : Un partenariat existant avec IRIS à pérenniser ?
Des heures handicaps valorisées qui permettraient le renfort ponctuel des équipes.
 - Sur le multi-accueil de Broons, un agrément à revoir.
- **Mode d'accueil :** L'accueil d'urgence : Des critères à définir ?

Quelles mesures prendre face aux secteurs en tension ?

- Le multi-accueil de Lanvallay : maintien des 20 places ?
Existence de 3 micro-crèches (Plouër/Rance, Langrolay/Rance et le Hinglé) : développement de 30 places d'accueil collectif.
- Un positionnement de l'agglomération favorable à l'implantation de projets privés sur les zones repérées en tension?
- Un agrandissement du multi-accueil de Plouër/Rance?
- La micro-crèche de Plancoët : une évolution en multi-accueil?
- Des sites à réhabiliter qui permettraient des créations de places :le jardin d'enfants de Taden et le pôle dinannais

1.2 L'accueil individuel

3 axes se sont dégagés :

Le service proposé est-il en adéquation avec les besoins de usagers ?

- **Accessibilité :**
Horaires : horaires, localisation, nombre d'ETP, itinérance pour les secteurs de Broons-Caulnes et Maignon-Plancoët.
- **Des différences sur le territoire :** lieux d'accueil enfants-parents-professionnels ou lieux spécifiques enfants-parents et enfants-professionnels ?
- **Complémentarité EAJE-RPAM :** comment la développer ?

Le maillage territorial des lieux d'animations : sont-ils toujours adaptés et cohérents ?

- Accessibilité sur la commune, le secteur, stationnement...
- Conditions d'accueil, sécurité, manutention...
- Fréquence et régularité.

Un regard global : espaces-jeux, bibliothèques, lieux dédiés à des animations plus spécifiques...

Quelles mesures prendre face aux disparités d'offre d'accueil ?

- Promotion de la profession sur les territoires en tension.
- Accompagnement professionnel des assistants maternels en sous-activité : projet d'accueil, communication...
- Favoriser les départs en formation continue.

1.3 La parentalité

Synthèse du questionnaire distribué aux participants du groupe de travail

Ma définition de la parentalité :

La parentalité c'est :

- Le fait et l'action d'être parent
- Un processus qui amène un individu à exercer ses fonctions de parent
- La responsabilité d'élever un enfant
- Le lien entre l'enfant et le parent
- Les différentes façons d'être et de vivre le fait d'être parent
- Répondre aux besoins de l'enfant (santé, développement, éducation)
- Statut, fonction, place, posture
- Accompagner l'enfant dans son développement
- Des droits et des devoirs

Les actions parentalité c'est :

- Accueillir
- Ecouter
- Repérer les besoins des parents
- Soutenir les compétences parentales
- Prévenir
- Accompagner
- Favoriser les échanges
- Informer
- Valoriser les compétences parentales
- Orienter

Quelles seraient pour vous les actions d'accompagnement à la parentalité à développer ?

- Aller vers le public pour collecter les besoins/diagnostic
- Lieux et actions permettant de favoriser les échanges entre parents
- Identifier un lieu ressource pour les professionnels et les parents qui permet un soutien aux initiatives et apporte une information parentalité
- Soutien aux initiatives des parents/familles
- Lieux d'écoute et de partage permettant l'informel
- L'accès à la littérature enfantine (développement du langage)
- Soirées débat, avec une thématique, conférences
- Soirées d'échanges autour d'une activité proposée
- Ateliers jeux, cuisine
- Accueils café
- Lieux d'échanges collectifs et individuels
- Espaces d'écoute (plateforme téléphonique, numéro vert)
- Des temps d'échanges sur les EAJE
- Proposer des sorties
- Les LAEP itinérants (0-6 ans, 7-12 ans, enfants valides et enfants porteurs de handicap)
- Actions pour les parents d'adolescents
- Actions spécifiques en direction des familles nombreuses, monoparentales, à revenu modeste, ayant un enfant porteur de handicap
- Ateliers parents/professionnels et ateliers parents/enfants/professionnels
- Formations en direction des professionnels et bénévoles
- Coordination à l'échelle de l'EPCI, mise en réseau des acteurs
- Rendre lisible/visible les actions existantes, document/brochure recensant les partenaires parentalité

Synthèse du groupe de travail parentalité du 25/09/2018

- Ø Un grand intérêt pour la thématique
- Ø Un nombre important d'acteurs sur le territoire
- Ø La transversalité de la thématique : petite enfance – enfance - jeunesse
- Ø Besoin d'interconnaissance des différents acteurs
- Ø Un manque de lisibilité des actions
- Ø L'universalité des actions proposées
- Ø L'intérêt des cafés parents dans les écoles
- Ø Diversifier les formes d'action pour toucher le plus grand nombre de parents
- Ø S'appuyer sur l'existant, aller vers les parents, aller dans les lieux qu'ils fréquentent déjà
- Ø Beaucoup de besoins repérés chez les parents d'enfants âgés entre 7 et 12 ans
- Ø Besoin d'actions itinérantes
- Ø L'intérêt de l'action de type Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Ø Besoin d'une coordination à l'échelle de l'EPCI

2.LES ORIENTATIONS

Au regard des analyses menées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic partagé et des groupes de travail, des enjeux se précisent autour du développement de l'accueil collectif, de l'accueil individuel et de l'accompagnement à la parentalité.

Pour rappel, le schéma intercommunal s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma territorial dont les objectifs d'intérêt général sont rappelés en introduction.

Orientation 1 : Permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles



- o Un déficit repéré d'environ 54 places d'accueil collectif
- o Des zones en tension :
 - Secteur de Plouër/Rance
 - Secteur du Guinefort
 - Secteur de Plancoët
 - Secteur de Caulnes
- o Une difficulté d'accessibilité aux établissements en tarification PAJE pour les familles à bas revenus notamment sur le secteur de Caulnes

	Porteur	Horizon
➤ Un positionnement de l'agglomération favorable à l'implantation de projets privés sur les zones repérées en tension	Agglo	2019
➤ Des projets en cours permettant le développement de 30 places d'accueil : 3 micro-crèches (Plouër/Rance, Langrolay/Rance et le Hinglé)	Porteurs privés	2020-2021
➤ Une contractualisation avec la SCOP A L'Abord'âges pour 3 places à la micro-crèche de Caulnes permettant un passage en PSU	Agglo/SCOP	2019
➤ Réajustement des horaires d'ouverture du multi-accueil de Broons afin de mieux répondre aux besoins des familles (7h30-18h30) et révision de l'agrément à 24 places	Agglo	2019
➤ Ouverture du pôle dinannais sur 52 semaines	Agglo	2019
➤ Définir des critères pour les accueils d'urgence		
➤ Mise en place d'un groupe de travail afin d'étudier la faisabilité et la pertinence de l'organisation d'un guichet unique en direction des familles	Agglo	2020
➤ Pour les enfants porteurs de handicap :		
- un partenariat existant avec IRIS à pérenniser		2019
- les heures handicap valorisées afin de permettre le renfort ponctuel des équipes		2019
- Une communication à renforcer en direction des familles		2019
➤ Une attention à porter concernant l'accessibilité des places en horaires atypiques		



- Des disparités dans l'offre d'accueil : secteur en tension Plouër-Sur-Rance), et secteurs en sous-activité (Plancoët)
- Un maillage très important des lieux d'espaces jeux
- Peu de départs en formation continue

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un accompagnement spécifique Rпам / Pmi pour : <ul style="list-style-type: none"> • Les assistants maternels exerçant en maisons d'assistants maternels • Les assistants maternels nouvellement agréés • Les assistants maternels au 2è-3è renouvellement d'agrément (période repérée comme sensible par les services de PMI) 	Agglo et PMI	2019-2020
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accessibilité du service : <ul style="list-style-type: none"> • Modifier les jours d'accueil à Plancoët • Prévoir une communication plus ciblée Rпам. • Recentrer les lieux d'animation pour mieux répondre aux besoins des enfants, dans une cohérence territoriale. 	Agglo	2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la formation continue des assistants maternels : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions de promotion des formations. • Faciliter le lien avec les EAJE pour l'accueil des enfants dont les assistants maternels partiraient en formation. • Accompagner les familles en amont afin de les sensibiliser à l'intérêt de ces départs en formation. 	Agglo	2019 et suivantes
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le développement de places d'accueil individuel sur le secteur de Plouër/Rance : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des réunions d'information en direction des candidats à l'agrément • Communiquer sur la profession (journée portes-ouvertes, info presse, ...) • Sensibiliser les porteurs de projets MAM sur les besoins repérés de ce secteur. 	Agglo et PMI	2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les assistants maternels en sous-activité : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de temps de travail avec les assistants maternels autour du projet d'accueil • Proposition de temps de travail aux assistants maternels sur la recherche d'employeur (site monenfant.fr, outils, ...) 	Agglo	2019-2020
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les publics plus vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur l'accessibilité du Rпам aux parents ayant des problématiques spécifiques (Pôle emploi, mission locale, espace femmes, PMI...). 	Agglo et partenaires à définir	2020

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'Agglomération



- Un déficit d'actions et de services parentalité repéré au regard du nombre de familles
- Des familles en fragilité sur le secteur de Plancoët et Broons
- Une mobilisation des différents acteurs du territoire difficile dû à l'absence de porteur de projet

	Porteur Agglo	Horizon 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur la feuille de route de Dinan Agglomération et du Département dans le cadre de la conférence sociale 		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur les orientations du collectif parentalité du schéma territorial des services aux familles 	Agglo	2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une « coopération parentalité » à l'échelle du territoire afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les différents acteurs. • Favoriser l'interconnaissance • Faire émerger des partenariats. • Recenser les besoins des parents. • Mettre en place des formations en direction des professionnels et bénévoles. • Réaliser un support de communication recensant l'ensemble des actions parentalité du territoire. 	Agglo/Acteurs parentalité	2019/2020
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser et soutenir le développement d'actions parentalité : <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maillage du territoire • Soutenir le réseau associatif • Permettre la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent itinérant sur les secteurs prioritaires (Broons-Plancoët) • Développer différentes actions (ateliers, accueil café, soirées débats...) à travers des partenariats • Engager le service petite enfance de Dinan Agglomération (RPAM et EAJE) dans la mise en place d'actions 	Agglo	2019

Dans le cadre des réflexions menées tout au long de l'élaboration du schéma, d'autres leviers possibles ont été repérés, il pourrait être étudié à moyen ou long terme :

- Un agrandissement du multi-accueil de Plouër/Rance.
- La micro-crèche de Plancoët : une évolution en multi-accueil.
- Des sites à réhabiliter qui permettraient des créations de places : le jardin d'enfants de Taden et le pôle dinannais.
- Le multi-accueil de Lanvallay : maintien des 20 places voir 22.

LEXIQUE

L'accueil collectif dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) On distingue:

- Multi-accueil (MA): Structures d'accueil collectif pour les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à 4 ans (dérogation possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap).
- Jardins d'enfants (JE) : Structures d'accueil collectif pour les enfants à partir de 2 ans jusque 4 ans (dérogation possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap).
- Micro-crèche (MC): Ce sont des structures d'accueil collectif pour les enfants à partir de 2 mois ½ jusque 4 ans (dérogation possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap). Le nombre de places d'accueil est limité à 10.

L'accueil individuel:

- L'assistant maternel accueille à son domicile, ou dans un local dédié, un enfant confié par ses parents pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement. L'assistant maternel a obtenu un agrément (valable 5 ans) délivré par le Conseil départemental après avis de la Protection maternelle infantile (PMI). Il reçoit une formation obligatoire de 120 heures.
- La garde à domicile assure la prise en charge de l'enfant au domicile de ses parents.
- Mam (Maison d'assistants maternels): Permettent à quatre assistant(e)s maternel(le)s au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

Les partenaires institutionnels:

AMF (Association des Maires de France)

Atelier du 5 Bis : Service de la Ville de Dinan orienté autour de l'enfance, de la jeunesse, de la médiation, du monde associatif ou de la participation à la vie de la commune.

CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) : Instance de coordination locale du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

CNAF (Caisse Nationale d'allocations familiales) : Etablissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La CNAF définit également la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat. Elle pilote le réseau des CAF.

CAF (Caisse d'allocations familiales) : Représentant local de la Cnaf, la CAF est un organisme privé assurant une mission de service public. Elle vient en aide aux familles en versant des aides financières à caractère social ou familiale et participe à la politique d'action sociale.

DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) : Service déconcentré de l'État, ayant des missions de prévention, d'animation, d'accompagnement des personnes vulnérables.

FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France) : la FEPEM est une organisation professionnelle ayant pour but principal de donner un cadre juridique entre les particuliers-employeurs et leurs salariés.

PMI (Protection maternelle infantile) : Service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant (suivi de grossesse, accompagnement à la parentalité, bilan de santé, suivi médical des enfants < 6 ans, suivi des enfants en risque ou situation de handicap, agrément accueil individuel ou collectif < 6ans.

MDD (Maison du Département) : Lieux d'accueil de proximité représentant les services du Département. Cinq maisons sont présentes dans les Côtes d'Armor: Dinan, Loudéac, Lannion, Guingamp/Rostrenen et Saint-Brieuc.

MSA (Mutualité sociale agricole) : La MSA gère la santé, famille, retraite, accidents du travail des exploitants et salariés agricoles, et perçoit les cotisations sociales auprès des entreprises relevant de la MSA.

SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) : Les SESSAD ont été mis en place par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989. Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.(Source: Site de l'Action sociale).

UDAF (Union départementale des affaires familiales) : est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF.

Les partenaires associatifs :

ADFAAM22 : Association départementale des familles d'accueil et assistantes maternelles des Côtes-d'Armor).

Association Les Vallées : L'association Les Vallées située à Dinan, a pour mission de répondre aux besoins des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles et/ou un handicap, et/ou des troubles du comportement.

Cant'on trotte : L'association Cant'on trotte est une association d'assistantes maternelles et de parents qui a été créée en 1994 et établie à Broons.

Diffé'Rance : Établie à Plouër/Rance, l'association propose sous forme d'ateliers et de conférence de redécouvrir la communication non verbale, l'expression corporelle et artistique en faisant la promotion de la Langue des Signes Française.

Génération partage : Association d'assistants maternels créée en 2017 établie à Aucaleuc.

Graine de parents : Association de parents créée en 2015 établie à Taden.

La Chamaille : Service éducatif de prévention spécialisée qui a pour objectif de prendre en charge les jeunes majeurs et leur famille, dans leur milieu de vie.

La Fourmière : Née en avril 2017 de parents désireux de favoriser le lien parents-enfants à travers des temps privilégiés. Elle est établie à Pluduno.

Le Gué : L'association basée à St-Briec a pour objet d'aider à la résolution des conflits, à la reprise du dialogue, au maintien des liens dans la sphère familiale et au soutien à la parentalité. Elle offre deux services : la médiation familiale et l'espace rencontre.

Les P'tits Breizh : Association d'assistants maternels et de parents établie à Caulnes.

Les tarifications :

PSU (Prestation de service unique) : Prestation servant à financer les EAJE, elle permet une aux familles de bénéficier d'une tarification modulée en fonction de leurs ressources.

PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) : Le dispositif PAJE comprend plusieurs aides financières, sous conditions de ressources, versées directement aux familles.

Les concepts :

La parentalité: « la parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ». *Source: Comité national de soutien à la parentalité (CNSP)*

LES INDICATEURS

Les indicateurs de la CAF, CNAF :

- **PSU (prestation de service unique)**: prestation versée par la CNAF permettant de financer les établissements d'accueil collectif du jeune enfant. Elle est calculée selon le service rendu et le taux de facturation*.
- **Quotient familial**: indicateur permettant de définir le niveau de vie d'un foyer et par rapport au nombre de personnes qui le composent. Selon ce coefficient, la CAF décide de l'attribution de certaines aides accordées aux familles. Le calcul = Revenu imposable ÷ nombre de parts.
- ***Taux de facturation** = heures facturées ÷ heures réalisées.
- **Taux de couverture** : nombre d'enfants accueillis dans un ou plusieurs modes de garde sur le nombre total d'enfant du territoire sur la même tranche d'âge.
- **Revenu disponible** : correspond au revenu à disposition du ménage pour consommer et épargner.

Les indicateurs concernant les assistants maternels :

- **Assistant maternel actif**: assistant maternel en activité ou disponible pour exercer immédiatement.
- **Places actives**: places disponibles chez un assistant maternel actif.
- **L'accueil en atypie**: accueil des enfants le matin avant 7 h 30 et l'après-midi après 19 h.
- **L'accueil en périscolaire**: qui se déroule lorsqu'il y a école dans la journée, un temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants.

Les indicateurs de l'INSEE :

- **Parent / mère / père actifs** : parents ayant en emploi ou en recherche d'emploi.
- **Parents / mère / père actifs occupés** : parents actifs ayant un emploi (y compris les parents en congé maternité, en formation...).
- **Bassins de vie** : sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. INSEE 2012
- **Rang de naissance 1** : naissances d'enfants de moins de 1 an, premier dans la fratrie.

Les documents d'urbanisme :

- **PLUi (Projet local d'urbanisme intercommunal)** : document d'urbanisme élaboré à l'échelle du territoire intercommunal, il détermine les règles de constructibilité. L'approbation du PLUi de Dinan Agglomération est prévu en 2020.
- **SCoT (Schéma de cohérence territoriale)** : document d'urbanisme déterminant un projet de territoire en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le SCoT du pays de Dinan a été approuvé le 20 février 2014
- **PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)** : pièce réglementaire intégrée au PLUI, il est l'expression du projet politique en matière d'aménagement et d'urbanisme.